

Troisième séance, jeudi 3 février 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Assermentation. – Motion M1097.10 Daniel de Roche/Christine Bulliard (modification de l'article 34 de la loi sur la santé); prise en considération. – Mandat MA4018.10 Jean-Daniel Wicht/Claudia Cotting/René Kolly/Pascal Kuenlin/Yvan Hunziker/Jacques Vial/Jean-Pierre Siggen/Nadine Gobet/Nadia Savary/Joe Genoud (délais de paiement dans la construction); prise en considération. – Rapport N° 225 concernant les structures territoriales du canton de Fribourg; discussion. – Postulat P2078.10 Stéphane Peiry (mesures de contraintes et d'urgence pour faire face aux manifestations violentes); prise en considération. – Rapport N° 226 sur le postulat P2044.08 Gabrielle Bourguet (concept de sécurité); discussion. – Clôture.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 98 député-e-s; absents: 12.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Vincent Brodard, Andrea Burgener Woeffray, Monique Goumaz-Renz, Guy-Noël Jelk, Ueli Johner-Etter, Nicolas Repond, Nicolas Rime, André Schoenenweid, Albert Studer, Laurent Thévoz et Rudolf Vonlanthen; sans: Edgar Schorderet.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Fabien Gasser, Jean-Benoît Meuwly, Astrid Abrecht, Marie-Claire Corminbœuf, Gisèle Cotting Morf et Anya Hitz Mourad, élu-e-s lors des sessions de décembre 2010 et de février 2011.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

Motion M1097.10 Daniel de Roche/Christine Bulliard (modification de l'article 34 de la loi sur la santé)¹

Prise en considération

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Daniel de Roche et moi-même remercions le Conseil d'Etat d'avoir étudié notre motion, mais nous sommes bien sûr déçus de sa réponse négative, d'autant plus que nous partageons tous le même avis. Il y a un besoin réel et il faut venir en aide aux personnes dépendantes chroniques âgées et jeunes-âgées. Ce matin, nous votons une motion et non pas un projet et son financement. Le but de notre motion est de mettre en œuvre, aussi au niveau cantonal, ce qu'en 2008 la population suisse, mais aussi le peuple fribourgeois, a décidé: la politique des quatre piliers, la répression, le traitement, la prévention, mais aussi la diminution des risques, point qui ne figure pas dans notre loi cantonale actuelle. Il faut pouvoir offrir et développer des prestations d'accompagnement palliatif, je souligne palliatif, tant au niveau de la gestion du quotidien que sur le plan de soins de base pour des personnes souffrant d'un trouble addictif sans rémission.

Suchtkranke Menschen sind ein Teil unserer Gesellschaft. Ein Teil von ihnen ist unheilbar krank. Chronische Abhängigkeit ist eine schwere Krankheit. Die betroffenen Menschen haben ein Recht auf Betreuung und Pflege – genau gleich wie Krebskranke oder Alzheimerpatienten. Die heutige Gesetzesvorlage beschränkt sich auf Therapie und Prävention. Schadensminderung und Überlebenshilfe werden nicht erwähnt.

Le Conseil d'Etat dans sa réponse partage notre souci et dit que les structures et la loi actuelle permettent déjà aujourd'hui de pallier cette lacune. Permettez-moi ces quelques réflexions à ce sujet. Je suis d'accord qu'il ne faut pas créer sans cesse et pour tout de nouvelles structures, mais plutôt utiliser des synergies avec ce qui existe déjà. Les structures nommées dans la réponse du Conseil d'Etat ne correspondent pas du tout aux personnes visées. D'une part, ce sont des structures de jour ou pour des séjours de courte durée qui n'admettent pas des gens qui ont plus de 65 ans et qui coûtent très cher, par exemple Thalassa à Marsens 570 frs par jour, ou le foyer Saint-André à Neuchâtel 312 frs par jour pour n'en nommer que deux. La science confirme que la dépendance est une maladie chronique lourde. Dans notre canton, ce sont à 90% des dépendances d'alcool et à 10% des dépendances de drogues. Ces personnes ont droit à des soins adéquats. Il faut soulager les familles, les justices de paix

¹ Déposée et développée le 19 mai 2010, BGC p. 877; réponse du Conseil d'Etat le 23 novembre 2010, BGC p. 2381.

et les services sociaux des communes et mettre à disposition des solutions adaptées.

Wir alle befürchten neue Kosten. Die betroffenen Menschen kosten schon heute. Sie sind schon jetzt IV-, AHV-Bezüger oder beziehen Ergänzungsleistungen. Was aber viel schwerer wiegt, sind die Gesundheitskosten, welche durch schwere Krisen und Abstürze verursacht werden – auf der Notfallstation, auf der Entzugsabteilung, durch die Nachkur. Diese Kosten sind da und haben Einfluss auf die Krankenkassenprämien, welche wir letztendlich selber bezahlen.

Faire des études comme celle mise en place en 2008 pour la coordination de la prise en charge des personnes dépendantes aux drogues illégales et à l'alcool est certainement louable. La durée devrait être limitée. Là, elle dure depuis quatre ans et le montant dépensé ne devrait pas être celui qu'il est, un montant très élevé de six chiffres en tout cas. L'argent qui provient du fonds de drogue et de la dîme d'alcool serait mieux investi dans un projet qui accompagne ses patients avec un personnel bien formé à travers des thérapies adaptées. Nous ne laissons pas tomber ces personnes, mais nous leur venons en aide avec des mesures et des coûts justes. Depuis trop longtemps on nous promet des actions et des résultats d'études. Le postulat Nicole Aeby concernant la prise en charge des toxicodépendances reste jusqu'à aujourd'hui sans rapport. Nous demandons une base légale pour intégrer aussi ce quatrième pilier qui est celui de la diminution des risques. Nous ne voulons pas attendre et dépenser davantage pour des études. Offrons à ces personnes une solution sociale et médicale correcte qui diminue les coûts et qui enlève les charges énormes aux familles des personnes concernées.

Unser Vorstoss ist nicht aus der Luft gegriffen. Wir werden nicht aufgeben, uns um diese Menschen zu kümmern, bis eine sozial und politisch kluge Lösung da ist.

Il existe une lacune dans la loi, ainsi que dans la prise en charge. Je conclus, en espérant ne pas avoir prêché dans le désert, comme M. Lässer l'a dit hier, avec la parole de Saint-Exupéry: personne ne peut promettre l'avenir, mais on peut le permettre.

Veiz Parisima (PDC/CVP, FV). Comme vient de le dire la motionnaire, dans sa réponse à la motion le Conseil d'Etat reconnaît le bien-fondé des préoccupations des motionnaires, mais il est d'avis que la législation actuelle et la politique cantonale sont suffisantes pour couvrir les besoins des personnes concernées. A cet effet, il mentionne une dizaine d'institutions cantonales ainsi qu'une neuchâteloise et une bernoise, qui s'occupent d'une manière ou d'une autre des personnes souffrant de dépendances. Pourtant, aucune des structures existant dans le canton ne répond véritablement aux besoins spécifiques des dépendants chroniques. Par ailleurs, le projet «coordination de la prise en charge des personnes dépendantes aux drogues illégales et à l'alcool», lancé début 2008, s'enlise et peine à établir son rapport. Les coûts qu'il engendre ne sont pas connus. Le Conseil d'Etat privilégie les trois premiers piliers de la lutte contre les dépendances que sont la répression, la prévention et le traitement, au détriment du quatrième pilier qui est la réduction des

risques et l'aide à la survie. La modification législative demandée par le motionnaire a pour mérite de hisser le pilier «réduction des risques» au même niveau que les trois autres. Pour ces raisons, la majorité du groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Das Begehren der Motionärinnen und Motionäre ist sicher unbestritten. Suchtkranke haben Anrecht auf Betreuung, wenn sie diese nötig haben. Auch dass es oft nicht möglich ist, Abstinenz zu erreichen, ist eine Realität. Die Feststellung, dass dank der guten Betreuung unterdessen Suchtkranke betagt werden und somit auch ein Angebot im Alter brauchen, ist in Fachkreisen bekannt.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion geht mit der Meinung des Staatsrates einig, dass es dazu keiner Gesetzesänderung bedarf. Im Bericht des Staatsrates wird aufgezeigt, wie vielfältig das Angebot jetzt schon ist und dass es bereits viele Institutionen gibt. Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt die Bestrebung, die verschiedenen Angebote noch besser zu vernetzen und ständig zu prüfen, ob diese den Bedürfnissen der Gesellschaft entsprechen und sie allenfalls anzupassen. Dass dadurch neue Betreuungsformen nicht sofort und mit zeitlicher Verzögerung angeboten werden, liegt in der Natur der Sache. Oder können Sie sich vorstellen, dass wir hier im Grossrat auf Vorrat neue Betreuungsformen genehmigen würden? So sind private Initiativen sehr begrüssenswert und auch im Sinne der Freisinnig-demokratische Fraktion, die ja darauf setzt, dass nicht alles vom Staat kommen muss.

Die Motionärinnen und Motionäre wollen mit dieser Motion anscheinend eine Institution unterstützen, die von der Gesundheitsdirektion nicht angenommen wurde. Der Grossrat kann nicht die Funktion des Schiedsrichters übernehmen. Falls entgegen unserer Einschätzung wirklich eine Gesetzesänderung für die Umsetzung der eidgenössischen Vier-Säulen-Politik nötig ist, ist der Artikel 34 des Gesundheitsgesetzes nicht der richtige Artikel. Hier reden wir von Suchtprävention. Dieser ist genügend Gewicht zu geben und nicht schon von Beginn weg das Nichterreichen einer gewissen Abstinenz anzunehmen.

Mit diesen Überlegungen wird die Freisinnig-demokratische Fraktion grossmehrheitlich die Motion ablehnen.

Thomet René (PS/SP, SC). La motion de nos collègues Christine Bulliard et Daniel de Roche propose une modification de l'article 34 de la loi sur la santé pour y inscrire de façon particulière dans la prévention des addictions, au niveau du principe, la chronicité tant médicale que sociale.

Je reviens quelques secondes en arrière pour faire une déclaration d'intérêt. J'ai oublié de signaler que je suis membre du Conseil de santé du canton de Fribourg.

La prévention des addictions n'est pas une préoccupation fribourgeoise et c'est à juste titre que le dispositif de prise en charge de notre canton a été construit en adéquation avec la politique fédérale définie en la matière. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il n'y a pas si longtemps, des milieux politiques étaient persuadés

que seule la répression et l'institutionnalisation, certains y ajoutaient aussi un bon coup de pied aux fesses, pouvaient traiter le problème des addictions. Il était alors iconoclaste de parler d'aide à la survie. La loi fribourgeoise sur la santé, avant-gardiste lors de son adoption, est aujourd'hui conforme à la politique sanitaire de notre temps. La prévention qui y est inscrite permet de donner la base légale à l'important dispositif cantonal que le Conseil d'Etat nous a décrit dans sa réponse. L'article 34 de la loi sur la santé est une disposition cadre qui a permis la mise sur pied de ce dispositif cantonal en collaboration avec les acteurs et institutions du terrain, mais qui a aussi permis son adaptation dans tous les domaines, y compris la chronicité. La chronicité reste certes une grande préoccupation, il serait illusoire de croire que de l'inscrire spécifiquement dans l'article 34 de la loi sur la santé permettrait de mieux donner des réponses à la situation que nous connaissons. Pourquoi inscrire spécifiquement la chronicité et pas d'autres aspects des addictions? Je ne partage l'avis de M^{me} Bulliard concernant le manque d'institutions ou de moyens pouvant répondre à l'attaque de la chronicité dans le domaine des addictions. Les dispositions actuelles permettent le développement de la politique cantonale dans tous les domaines auxquels doit s'adresser la prévention contre les addictions. Elles permettent aussi de s'adapter à la politique fédérale en la matière et à son développement, y ajouter la chronicité n'y apporte rien du tout. En conséquence, le groupe socialiste refusera cette motion et vous invite à en faire de même.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Michel Zadory, médecin chirurgien, membre de la Commission de planification sanitaire du canton de Fribourg, violoniste du groupe UDC.

Les motionnaires veulent introduire la notion de chronicité dans la prise en charge des personnes souffrant d'addictions. On a l'impression en lisant la réponse du Conseil d'Etat que le train de la coordination est en marche, mais j'ai également l'impression que les motionnaires doutent de la vitesse de ce train, voire même qu'ils estiment que ce train est resté en gare, voire en rade. Notre groupe a étudié la réponse du Conseil d'Etat et est d'avis qu'il faut laisser le temps au temps et nous attendons impatiemment le projet de la Commission de coordination. Ce rapport sera certainement traité par la Commission de planification sanitaire d'ici quelques mois, je suppose.

Notre groupe suivra l'avis du Conseil d'Etat et plaidera en faveur du rejet de cette motion.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Je précise être membre du comité de l'association REPER et ancien collaborateur du centre d'hébergement de La Tuile de 1995 à 1997.

A la lecture de la motion déposée par les collègues Bulliard et de Roche, on ne peut s'empêcher d'y voir une volonté de modifier la législation cantonale dans le but de s'octroyer les moyens tant financiers que légaux pour monter une nouvelle structure d'accueil supplémentaire à celle déjà existante. Si l'offre d'accueil et d'accompagnement pour les personnes souffrant de

dépendances et de dépendances chroniques n'est pas pléthorique dans notre canton, elle se révèle pour le moins adéquate. On relève plus d'une quinzaine d'associations, de services d'Etat, d'organismes privés également qui œuvrent aujourd'hui dans le sens de ce que demande la motion qui nous est présentée. Il s'agit de structures de prise en charge qui ont fait la preuve de l'efficacité de leur travail au quotidien. Dans ce sens, on ne voit pas l'utilité de la motion déposée. Un autre élément est la stigmatisation des personnes dépendantes de manière chronique. En effet dans le développement de la motion, ces personnes sont systématiquement présentées comme celles qui occasionnent les coûts les plus élevés, c'est assez détestable, je dois l'avouer. Ces personnes font partie de notre société et nous devons assumer cette donne. Pour ces raisons, je vous invite à rejeter la motion présentée.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Je rajouterai à tous les arguments qui ont déjà été évoqués par les différents intervenants le fait que manifestement la phrase que nos co-motionnaires souhaitent ajouter dans cet article ne demande pas particulièrement de nouveaux investissements financiers pour de nouvelles structures d'accueil, mais parle simplement de nouvelles problématiques auxquelles il faut être attentif. Force est de constater que l'aide à la survie a permis à de nombreuses personnes de survivre, ce qui était le but, avec ces problèmes de chronicité dans leur addiction. Ce sont des personnes avec un âge de plus en plus avancé qui posent des problèmes particuliers. Nous avons certes un éventail très détaillé dans le canton d'institutions qui sont déjà aptes à prendre en charge les toxicomanes, les personnes victimes d'addictions, mais il n'est pas inutile dans la loi de mettre l'accent sur cette «nouvelle» population qui existe. C'est dans ce sens que le groupe Alliance centre gauche vous demande de soutenir cette motion.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). Le Conseil d'Etat répond aux motionnaires que cet article 34 couvre l'ensemble des mesures médico-sociales de thérapies, d'aide à la survie et de réduction des risques. Le Conseil d'Etat énumère toutes les institutions qui sont actives dans le domaine de la prévention et des soins et il observe que les besoins sont couverts. Il est vrai que de nombreuses offres répondent à la demande de prévention et des soins. Il y a lieu de repenser l'organisation. Lorsque des personnes dépendantes sont hospitalisées pour un sevrage et que je les surprends canette de bière à la main, tranquillement assis devant la ferme en face de l'hôpital, le rapport prix-traitement est dans ces cas beaucoup trop élevé. Je pars de l'idée que vous avez fait corriger cette anomalie. Il est vrai que l'hôpital n'est pas une prison, mais entre les deux, il y a une marge à exploiter. Les institutions qui œuvrent en vue de la réinsertion professionnelle et qui préconisent l'abstinence obtiennent à long terme des résultats concluants. J'en ai fait l'expérience avec le Torry à Fribourg. Pour la catégorie des personnes visées par les motionnaires, il faut reconnaître que les places disponibles sont peu nombreuses dans le canton. Vous le dites bien puisque chaque année environ vingt garan-

ties de prise en charge financière sont octroyées pour des placements extra-cantonaux. Vous faites allusion au foyer André à Neuchâtel et au Tannenhof à Berne. Nous faisons également appel à l'hospice du Pré-aux-bœufs à Sonvilier et j'aimerais savoir si l'Etat octroie également une prise en charge pour cet établissement hors-canton. Face à certaines situations, parfois plus cocasses que tristes, j'ai envie de fredonner la chanson de Jean Ferrat lorsqu'il dit: «Faut-il pleurer? Faut-il en rire? Fait-elle envie ou pitié?» Il faut en tout cas trouver des solutions pour des gens qui ont brûlé la chandelle par les deux bouts.

Cette catégorie de personnes plutôt âgées a besoin de structures simples et c'était aussi l'avis du groupe libéral-radical lorsque nous en avons discuté. Ces gens ont besoin d'un toit, d'un repas et d'un accompagnement humain, plutôt que de gens super bien formés pour les accompagner. Il faut savoir que ces personnes dépendantes n'entrent pas forcément en institution comme on le souhaiterait et elles sont très attachées à leur liberté. Vous dites, Madame la Commissaire du gouvernement, que le projet de coordination a débuté en 2008 et qu'il va durer jusqu'en 2011. Cela va donc faire 4 ans pour étudier et pour coordonner cette problématique. J'aimerais savoir sur quoi a porté et sur quoi porte encore un travail de si longue durée qui utilise des moyens financiers que je qualifie de très importants. J'aimerais enfin connaître votre point de vue quant au projet de l'Abri, ce projet dont il est question et qui pourrait ouvrir tout soudainement juste à l'extérieur de la ville de Fribourg. Etes-vous pour ou contre une institution plutôt privée? C'est à ce titre-là que j'aimerais vous entendre.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Bien que le groupe libéral-radical ait déjà pris position, permettez-moi, Madame la Commissaire, de vous poser une question. On sait que la Confédération verse aux cantons environ 10% des redevances sur l'alcool, à combien s'élève le montant de cette redevance? A quoi est-elle attribuée? En principe, cette redevance devrait servir prioritairement à pallier les effets négatifs induits par l'alcool. Il est vrai que la motion va bien au-delà, mais je pense que cette redevance devrait servir à une certaine protection sociale pour les personnes atteintes de cette dépendance.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Als im Seebezirk vor etwa 20 Jahren ein Altersheim eröffnet wurde, hat der damalige Staatsrat zur Eröffnung gesagt: Dieses Heim ist vermutlich unser aller Zukunft hier. Ich glaube nicht, dass chronische Abhängigkeit im Alter unser aller Zukunft ist. Ich glaube es nicht und ich hoffe es nicht. Ich denke aber, dass es ein Problem ist, das uns immer mehr betreffen wird. Christine Bulliard und ich möchten dem Staatsrat danken, dass er darauf eintritt und uns bestätigt, dass es hier ein Problem gibt. Ich möchte Ihnen sagen, dass es wahr ist, dass wir die Institution «Abri» von der reformierten und der katholischen Kirche her seit langem unterstützen, weil wir glauben, dass es eine Betreuungslücke gibt. Wir reden hier aber nicht über ein Projekt, sondern über ein Gesetz.

On ne parle pas d'un projet précis, mais d'un projet de loi éventuel.

Je remercie Madame Vez de soutenir cette motion et de comprendre qu'il y a un besoin dans la prise en charge des personnes qui font partie du quatrième pilier dans la prévention contre les dépendances de la politique fédérale.

Ich bin mit Frau Feldmann einverstanden, dass es vielleicht keine Gesetzesänderung bräuchte. Wir haben aber in den Diskussionen mit dem Staatsrat festgestellt, dass eine Gesetzesänderung nützlich wäre. Es wäre nützlich, wenn auch private Institutionen unterstützt werden könnten, wenn das der Staatsrat will. Ich glaube, das ist wirklich nicht die Kompetenz des Grossen Rates, da bin ich einverstanden.

M. Thomet dit qu'il n'y a pas de manque d'institutions. On a dit à plusieurs reprises que nous considérons qu'il n'y a pas une prise en charge adéquate des personnes âgées de plus de 65 ans dépendant d'une substance légale ou illégale. Il faut prévoir des soins palliatifs pour ces gens.

Nous sommes d'accord avec M. Zadory lorsqu'il dit que le projet de coordination peine à sortir de la gare. On attend un rapport, voire un rapport intermédiaire.

M. Ganioz pense que les structures actuelles sont adéquates. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord.

Je remercie M. Rey car il dit que beaucoup de personnes sont concernées par notre motion et de plus en plus à l'avenir.

On aimerait avoir des structures simples, M^{me} Cotting, et on espère pouvoir les offrir bientôt. Je pense qu'il faut décider aujourd'hui s'il faut une base légale ou non. Nous pensons qu'il y a un manque légal. Il y a surtout un manque de structures d'accueil. Dans ce sens, je vous prie et vous invite à accepter notre motion. Dans notre société, ce sont des gens très marginalisés et fragilisés. Il y a beaucoup de familles qui prennent en charge ces personnes et elles sont surchargées. Pensons à elles et essayons de trouver des solutions.

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). M. Thomet dit qu'il y a beaucoup d'institutions et qu'il y a des institutions adéquates qui aujourd'hui déjà pallient cette lacune. Quelle est l'institution qui répond à tous ces besoins, M. Thomet?

Quant à M. Zadory qui pense que le train est en retard, effectivement, nous les motionnaires pensons que le train est vraiment en retard.

Thomet René (PS/SP, SC). Ayant été interpellé, je veux bien répondre. Je n'ai pas une connaissance de tous les détails du dispositif fribourgeois. Je connais assez bien une institution en particulier qui s'appelle La Tuile et qui a des perspectives. J'ai aussi eu l'occasion de voir son rapport annuel et les perspectives futures de cette institution. Il y a des développements qui sont également produits dans d'autres parties du canton. Dans le domaine de la toxicomanie, on sait que les besoins nécessitent des collaborations intercantionales et les institutions hors-canton qui ont été citées sont aussi des solutions plus que satisfaisantes dont le canton de Fribourg bénéficie.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Je ne veux pas ouvrir de polémiques, Madame la Présidente. La Tuile est une institution qui fonctionne extrêmement bien et qui est nécessaire à notre canton. C'est un accueil de nuit. Les gens y entrent le soir pour souper, avant 17h ou 18h ça n'est pas ouvert. Ils prennent leur repas du soir, ils dorment et à 9h le matin ils quittent l'institution avec leur baluchon. On ne peut pas aller au-delà de trois mois à La Tuile, donc l'institution est magnifique, mais elle ne répond pas aux besoins des personnes dépendantes dont nous parlons aujourd'hui.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. On est tous d'accord sur un point. Il existe un besoin de prise en charge pour des personnes vieillissantes dépendantes. La question est quelle est la réponse à ce besoin.

J'aimerais dire que c'est faux d'affirmer que le canton de Fribourg ne travaille que sur les trois piliers. Notre loi sur la santé intègre justement les quatre piliers: prévention, traitement, réduction des risques et répression. Dans la loi, en rajoutant la proposition des deux députés, vous mettriez un seul accent sur la réduction des risques et non pas l'accent sur les quatre piliers, comme nous le faisons aujourd'hui. La loi du canton de Fribourg est avant-gardiste et est en adéquation avec la loi fédérale. Nous travaillons sur les quatre piliers et nous avons des offres en termes de prévention, de traitement et de réduction des risques.

Pour la question particulière de la réduction des risques, il y a plusieurs réponses, des réponses ambulatoires notamment, mais stationnaires aussi. En ambulatoire, nous avons Le Tremplin qui fait de l'accueil à la journée avec des seuils d'accès extrêmement bas qui est un accueil pour les personnes toxicodépendantes et alcooliques qui consomment. Nous avons diverses réponses, notamment avec Le Radeau et La Tuile. La Tuile est effectivement un accueil de nuit pour trois mois, mais trois mois qui se renouvellent pour les citoyens fribourgeois. Nous avons donné une dotation supplémentaire à La Tuile qui accompagne des personnes vers une réinsertion. Il faut savoir que dans l'année 2010, La Tuile a réussi à réinsérer 14 personnes, d'abord avec une structure d'appartements collectifs et ensuite en appartements. Ils accompagnent les personnes dans cette réinsertion. Nous ne sommes jamais dans la résignation. Nous nous disons jamais qu'il n'y a plus aucune chance. Nous ne pouvons pas ouvrir une institution et laisser les gens consommer et regarder ce qui se passe. Je vous laisse imaginer une institution avec dix ou quinze personnes qui consommeraient alcool et drogue. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin pour vous dire qu'il est extrêmement complexe de gérer une telle institution. Nous avons des personnes qui sont en difficulté, qui consomment et qui sont vieillissantes.

Dans le cadre du projet qui a été critiqué ce matin, j'aimerais dire que c'est un concept de prise en charge, de coordination de prise en charge pour des personnes toxicodépendantes. Le projet a démarré mi-2008 et se terminera au 31 décembre 2011. Un concept sera proposé au Conseil d'Etat et soumis à la Commission de planification sanitaire. L'idée de ce concept est d'avoir une œuvre de qualité adaptée aux besoins et probléma-

tiques actuelles et démontrées. La problématique des personnes toxicodépendantes vieillissantes est prise en compte. Une collaboration interinstitutionnelle et interdisciplinaire, une chaîne thérapeutique centrée sur la personne, une utilisation optimale des ressources (efficacité-efficience) et un souci constant d'amélioration et d'adaptation du système. Nous n'avons pas rien fait durant ces quatre années. Nous travaillons avec les trois institutions – Le Torry, Le Radeau et Le Tremplin – dans un groupe de travail pour discuter sur les synergies et comment peut-on mettre en synergie ces trois institutions. Nous avons déjà réussi à améliorer la collaboration. Le 16 mars, nous signons avec ces trois institutions une convention où nous nous mettons d'accord sur toute une série de collaborations qu'ils doivent instaurer et d'une amélioration de la prise en charge ensemble. Durant toute l'année dernière, nous avons eu une centrale d'orientation au réseau fribourgeois où les personnes toxicodépendantes ont été analysées pour voir quelle était la meilleure réponse aux besoins de la personne. Ce n'est pas un projet qui est resté en gare. C'est un projet qui avance, peut-être à petite vitesse c'est vrai. Mais ce n'est pas si simple quand il faut travailler avec trois institutions et quand il faut mettre ensemble toute une série d'éléments. Je crois qu'il faut le faire en adéquation avec le terrain. Il faut travailler avec la réalité du terrain pour apporter une réelle réponse aux utilisateurs. Il est faux de dire que les structures du canton de Fribourg ne correspondent pas du tout aux besoins. Nous avons des réponses et également des réponses hors-canton. Lorsqu'il y a une problématique identifiée, nous signons des contrats, des conventions de prise en charge avec des institutions d'autres cantons, notamment à Neuchâtel et à Berne.

Pour l'institution dont a parlé M^{me} la Députée Cotting, je ne sais pas si elle figure sur la liste du canton de Berne ou du Jura, je ne sais plus de quelle commune elle a parlé. Nous avons une convention que vous avez d'ailleurs ratifiée lors de la session de décembre, la CIIS, qui permet au canton de Fribourg de subventionner la prise en charge.

M^{me} la Députée Bulliard a dit que ces personnes coûtaient cher. Je crois qu'elles coûteraient aussi cher si l'on ne faisait rien et qu'on laissait simplement consommer. On doit toujours essayer de trouver des solutions pour voir comment on peut d'abord stabiliser la situation, voir comment on peut prendre en charge les personnes. Peut-être que la réponse du projet de l'Abri est la bonne. Ce que nous vous demandons, c'est de pouvoir l'examiner. C'est pris en compte dans notre projet. La réponse est peut-être l'Abri ou peut-être d'ouvrir dix lits dans une des trois institutions qui existent. Aujourd'hui, il est trop tôt pour dire quelle est la bonne réponse. N'y aurait-il pas plus de synergies à avoir une unité dans une des trois institutions qui existent? Pour nous, la réflexion est ouverte. Ce n'est pas juste que deux députés qui sont membres du conseil de fondation d'une institution veuillent mettre le poids sur une institution en tant que telle. Le projet doit avoir des gens bien formés. Ce n'est pas le but d'avoir des personnes complètement institutionnalisées. Le projet de l'Abri est un projet qui m'a été présenté en 2009. Nous avons fait une série de remarques. Le premier

projet proposait de laisser des gens consommer. On m'a même dit que l'on paierait les substances le cas échéant. Nous avons émis toute une série de remarques. Nous avons demandé une prise de position à l'association qui nous a dit que la consommation dans les lieux ne serait pas autorisée. Nous avons demandé que l'on nous donne le concept avec la prise en charge proposée pour les personnes. Nous attendons toujours des nouvelles, puisque le 9 mai 2010, nous avons été informés que le projet de l'Abri ne pouvait pas se réaliser dans les locaux prévus et que l'on aurait des nouvelles. Depuis le 9 mai 2010, nous sommes sans nouvelle du projet Abri. C'est une institution qui peut s'ouvrir avec une autorisation d'accueillir une institution de santé. Si le projet Abri dépose un concept en tant que tel qui répond aux différents éléments que nous demandons, on pourra donner suite. Il faut également un préavis de la ville concernée, dans le cas précis la ville de Fribourg, vu qu'il y a la loi sur l'aménagement du territoire qui est aussi concernée. Nous avons besoin de ces éléments pour nous déterminer sur une autorisation de pratiquer qui serait donnée à cette institution. Il n'y a pas de problème avec les dernières indications que l'on a eues pour permettre à l'Abri d'ouvrir. Les cartes sont dans les mains de l'institution.

Je n'aimerais pas que vous modifiez cette loi en mettant uniquement l'accent sur cette réduction des risques. Notre objectif doit être à terme de pouvoir sortir les gens de ces dépendances, de pouvoir faire de la prévention, du traitement, prendre en compte cette réduction des risques. En mettant tout le poids sur la réduction des risques tel que c'est proposé dans cette motion, je ne crois pas que ce soit le bon signal à donner dans notre canton. Il y a eu des questions sur le projet. Le budget du projet coordination de prise en charge des personnes toxicodépendantes correspond à un budget de 290 000 francs. Ce sont le salaire du chef de projet plus deux études qui ont été données pour un montant de 45 000 francs. Le concept sera déposé au Conseil d'Etat à la fin de l'année. Il respecte parfaitement les délais que nous nous étions donnés au départ.

En ce qui concerne les montants de la dîme, on touche des montants entre 700 000 et 900 000 francs par année. Nous affectons environ 500 000 francs pour la prévention, 155 000 francs pour les institutions, 130 000 francs pour le dépistage précoce, 100 000 francs pour la recherche/formation continue et 40 000 francs pour le soutien de formation. Par ce biais, nous ne finançons pas le fonctionnement des structures ou des institutions. La prise en charge des institutions en tant que tel concerne la loi sur les institutions pour personnes en situation d'handicap. C'est par ce biais que nous finançons les différentes institutions.

A l'heure où l'on constate un nouvel attrait pour les drogues illégales pour les moins 20 ans, je vous demande de ne pas donner le signal négatif à la population fribourgeoise en acceptant cette motion. Notre objectif doit rester la prévention et le traitement. La résignation n'est pas un projet de société. C'est avec ces remarques que je vous invite à refuser cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 46 voix contre 42. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 42.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 46.*

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 7.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Mandat MA4018.10 Jean-Daniel Wicht/ Claudia Cotting/René Kolly/Pascal Kuenlin/ Yvan Hunziker/Jacques Vial/Jean-Pierre Siggen/Nadine Gobet/Nadia Savary/Joe Genoud (délais de paiement dans la construction)¹

Prise en considération

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'ai un intérêt évident dans ce dossier puisque je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) et je suis également secrétaire de la Conférence cantonale de la construction (CCC).

J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour la réponse positive à cette demande cosignée par

¹ Déposé et développé le 16 juin 2010, *BGC* p. 1058; réponse du Conseil d'Etat le 26 octobre 2010, *BGC* p. 2388.

de nombreux collègues. Cette demande est à mon sens parfaitement justifiée et permettra, si vous l'acceptez, de corriger une certaine injustice, le paiement à 60 jours des factures et des demandes d'acomptes dans les marchés publics de la construction au lieu des 30 jours habituels. Souvent, les entreprises se substituent à la banque, le premier versement intervenant largement au-delà des 60 jours, parfois jusqu'à 120 jours, les documents dormant sur un bureau. Je précise tout de même, M. le Conseiller d'Etat, que ce n'est pas la moralité de paiement de l'Etat qui est en cause dans le cas que je cite, mais finalement l'organisation du système actuel qu'il sera nécessaire de revoir. Vous en conviendrez, chacun d'entre nous, très souvent, lorsqu'il signe un contrat, est tenu de verser 1/3 à la commande, 1/3 à la livraison et le solde dans les 10 jours suivants. Les entrepreneurs n'en demandent pas tant, seulement que leurs demandes d'acomptes ou leurs factures soient honorées rapidement. Ils ont à faire face à de nombreuses exigences pour payer leurs fournisseurs, mais surtout pour verser à la fin de chaque mois les salaires de leurs collaborateurs. Je vous signale encore qu'actuellement le paiement à 60 jours est lié à un escompte usuel de 2%. Dans d'autres domaines, pour bénéficier d'un escompte, il faut honorer sa facture dans les 10 jours. En acceptant ce mandat, conformément à la directive de la Confédération, le délai de paiement est fixé à 30 jours dès l'entrée de la facture établie, vérification comprise. Cette manière de faire exigera une étroite collaboration entre le mandataire du maître d'ouvrage et l'entrepreneur pour l'établissement des métrés contradictoires. Finalement, ce mandat ne demande rien d'autre que de respecter la norme SIA 118 qui règle les conditions générales des travaux de construction depuis plus de 30 ans déjà, date de sa création. Cette norme indique clairement que pour une demande d'acompte dont les prestations sont estimées approximativement, le maître d'ouvrage peut retenir provisoirement un montant égal à 20% de la demande d'acompte. Tout est donc déjà prévu. Il suffit finalement d'appliquer cette norme. M. le Commissaire du gouvernement, je vous demande encore de faire en sorte et j'insiste, que l'exception prévue dans cette directive de payer à 45 jours pour des chantiers complexes ne devienne pas la règle. Chers collègues, vous l'aurez compris: accepter ce mandat, c'est demander une meilleure collaboration entre les acteurs de la construction, mais c'est aussi reconnaître qu'il n'y a pas de raison de traiter différemment la construction et d'autres secteurs économiques. Je vous remercie de soutenir massivement ce mandat.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Tout d'abord je m'annonce comme directement concerné par ce mandat, travaillant dans le domaine de la construction. Un chef d'entreprise responsable se soucie de ses finances et en particulier de la rentrée de ses factures. Si on paie comptant son repas au restaurant, le constructeur doit attendre 30, 60, voire beaucoup plus pour encaisser le fruit du travail de son entreprise. Le secteur de la construction base ses contrats sur la norme SIA 118 qui fixe à l'article 155 un délai de paiement de 30 jours après vérification. J'ai cosigné ce mandat pour qu'il fasse l'effet d'une piqûre de rappel. Les chiffres que je

vais citer sont de source très sûre et vérifiée. Je décerne tout d'abord au Département de la construction une mention «très bien» pour les années 2008–2009 avec un délai moyen de 35 jours, ce qui est très bien, pratiquement dans les normes. Par contre, 2010 a marqué un net fléchissement, certes pas catastrophique mais les entreprises ont dû attendre en moyenne 56 jours avant de recevoir leur argent. Ce mandat arrive donc au bon moment pour jeter un peu de sable sur la pente glissante. Avec le groupe démocrate-chrétien, je vous propose de soutenir ce mandat.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ohne Ambitionen. Wir haben in unserer Fraktion den Antrag von unseren Kolleginnen und Kollegen geprüft und sind einstimmig dafür, dass der erwähnte Auftrag gemäss den Ausführungen des Staatsrat erteilt wird.

Mit folgenden Bemerkungen: Wenn auf Stufe Bund die Zahlungsfrist von maximal 30 Tagen inklusive Prüfung möglich ist, so sollte dies auch auf kantonaler Ebene möglich sein.

Wir sehen noch einen anderen Grund, vor allem bei den kleinen und mittleren KMU's. Gerade diese sind auf eine Zahlungsfrist von 30, maximal 45 Tagen sehr angewiesen. Sie müssen ihren Zahlungsterminen nachkommen: Löhne, Sozialleistungen, usw. Sonst müssen sie mit Verzugszinsen rechnen.

Mit diesen Überlegungen unterstützt unsere Fraktion einstimmig den Auftrag an den Staatsrat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Comme nous devons annoncer notre identité pour être transparents, je le fais volontiers. Entrepreneur, directeur commercial d'un groupe d'entreprises pour la Suisse romande et le Tessin, membre de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. En tant que cosignataire de ce mandat, je ne peux qu'approuver et remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse. Nous, entrepreneurs, le savons: ce n'est pas toujours facile de faire rapidement les métrés pour respecter des délais. L'Etat nous donne l'exemple en acceptant ce mandat. Maintenant à nous les entrepreneurs de donner l'exemple en facturant aussi rapidement pour être payés dans les délais. Je vous demande d'accepter ce mandat.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Heureux sont les députés qui dans ce Parlement ont comme principal souci le raccourcissement des délais de paiement dans la construction. Ce qui eût été intéressant dans ce mandat, c'est l'énoncé par tous les députés qui l'ont signé, des groupes d'intérêt, voire des entreprises qu'ils représentent directement. Cela étant, en examinant ce mandat que le groupe socialiste acceptera évidemment, puisque telle semble déjà être la pratique selon la réponse du Conseil d'Etat, je me suis posé la question si je devais intervenir également en faveur d'autres groupes d'intérêts. On peut penser soit au médecin-conseil lorsqu'il travaille sur prestation, au boulanger-restaurateur lorsqu'il y a des manifestations pour l'Etat, aux avocats lorsqu'ils sont payés à l'assistance judiciaire et il y en a pour des millions de prestations de l'Etat. Mais je suis arrivé à la conclusion qu'il nous fallait d'abord dans ce Parlement plutôt traiter les questions

qui avaient un véritable enjeu pour le canton et que ces questions de détail, surtout quand elles sont quasiment déjà réglées à 99%, pourront faire l'objet de discussions ultérieures lorsque nous n'aurons plus de sujet à discuter.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'aimerais quand même répondre à M. le Député Pierre Mauron. Quand vous commencez un chantier, vous avez plusieurs centaines de milliers de francs de frais le premier mois. Nous ne sommes pas des avocats, nous ne demandons pas des avances de frais. Malheureusement, ce n'est pas la pratique dans la construction comme dans d'autres métiers et je ne suis pas tout à fait d'accord de traiter de cette façon les entrepreneurs qui créent finalement le cadre de vie de ce canton.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui soutiennent la proposition du Conseil d'Etat. Cependant, je rappelle que déjà actuellement, une majorité des factures sont payées à 30 jours. D'autres sont payées à 60 jours, mais prévues dans les conditions de marché du maître de l'ouvrage. Et là je me porte en faux contre M. le Député Jean-Daniel Wicht qui dit qu'il y a injustice. Il n'y a pas injustice. Et si l'entrepreneur connaît les conditions du marché à 60 jours et qu'il accorde 1 ou 2% est-ce que vous, comme maîtres d'œuvre, vous ne feriez pas les 2%? Non mais s'il te plaît! (*Rires*) Il ne faudrait quand même pas enfoncer des portes ouvertes. J'insiste pour dire que ce n'est pas une injustice. Et d'ailleurs, lorsque ce mandat a été déposé, je me suis permis de poser la question à quelques grands entrepreneurs de ce canton. Tous m'ont répondu: «Ecoutez M. Godel, si tout le monde payait comme l'Etat, on serait enchanté.» Deux députés dans cette enceinte m'ont dit la même chose et ils m'ont dit clairement, si la Confédération faisait aussi bien que le canton ça serait parfait. Ils ont 30 jours, mais ce n'est pas ce qui est écrit qui compte, ce sont les délais de paiement qui comptent. Et j'en veux pour preuve un décompte que j'ai reçu ce matin de mes services, sur 7000 factures – et pour être totalement transparent certaines étaient payables à 10 jours. Elles ont été payées – sur les 7000 il y en a 90 – elles ont été payées avec du retard, puisqu'elles l'ont été dans un délai moyen de 17,79 jours. La majorité, donc 7041 factures avec un délai à 30 jours, elles ont une moyenne de paiement à 33,86. Et pour les paiements à 60 jours, il y en avait 114, eh bien, la moyenne était de 63,93. Evidemment on peut toujours s'améliorer, c'est ce qui me fait dire en conclusion: pour améliorer encore l'efficacité, il est nécessaire que tous les maillons de la chaîne réalisent leur part de travail, nécessaire à valider les documents pour la facturation, à savoir en particulier les métrés contradictoires selon l'article 142 de la SIA 118. Pour les factures reçues qui n'ont pas fait cette trajectoire, eh bien, vous le savez, Mesdames et Messieurs les Députés, le délai sera plus long mais pas par la faute de l'Etat. En conclusion, je vous recommande d'accepter la proposition du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 79 voix contre 2. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Clément (FV, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport N° 225 concernant les structures territoriales du canton de Fribourg¹

Discussion

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Suite à la mise en œuvre de la nouvelle constitution, les résultats de l'analyse des structures territoriales cantonales étaient très attendus après la décision de la constituante de laisser au législateur le soin de régler cet épineux problème. Le renvoi aux conclusions du rapport a été maintes fois invoqué en réponse à des interventions parlementaires. Par conséquent, beaucoup d'attente en relation avec les conclusions d'une analyse qui s'est déroulée sous la cloche d'une certaine confidentialité. Au terme de quatre ans de travaux, un bon rapport sur l'état des lieux du découpage administratif du canton,

¹ Texte du rapport pp. 101ss.

mais toujours pas de projet politique. C'est décevant. Il n'est pas possible aux députés que nous sommes de refaire, après seulement quelques semaines de réflexion, une autre analyse de la situation. Nous ne pouvons que nous prononcer en tenant compte des résultats obtenus par le groupe de projet. Au terme d'un long chemin, 150 ans d'histoire et quelle histoire, le XX^e siècle, durant lesquels Fribourg est passé de 100 000 à 250 000 habitants. Un constat. Nos ancêtres étaient vraiment géniaux. Ils ont mis en place un découpage en sept districts, dirigés par un préfet, qui fonctionne toujours. Tout cela est compliqué, parfois très compliqué, mais ça fonctionne, à la satisfaction des autorités et des citoyens. Malgré la complexité, six autres découpages administratifs, un préfet dont l'énumération des tâches occupe près de cinq pages du rapport. Malgré l'inégalité des territoires et de la population des districts, 15 000 habitants pour le plus petit, 90 000 pour le plus grand, aucun argument décisif, même pas financier, ne justifie de manière convaincante un redécoupage des districts. Fribourg n'est décidément pas prêt pour une réforme de ses structures territoriales.

Dans ce contexte, le groupe démocrate-chrétien se prononce de la manière suivante sur les propositions du Conseil d'Etat:

Nous confirmons le découpage actuel des structures territoriales. L'étage institutionnel du district dirigé par un préfet doit être maintenu. Le district est un échelon nécessaire en matière d'intercommunalité et de développement régional. Le district, avec sa capitale, est une réalité sociologique et économique, notamment en ce qui concerne les services de proximité et des transports. Il convient d'abord de terminer la réforme de l'institution communale au travers des fusions, de revoir enfin la répartition des tâches canton-communes, avant d'ouvrir le chantier d'une réforme des structures territoriales. L'idée de poursuivre à court terme l'étude d'un nouveau découpage du canton ne rencontre que très peu d'échos favorables au sein de notre groupe. Nous soutenons le projet de redéfinir le statut, le rôle et les tâches des préfets. C'est une des conclusions claires que nous pouvons tirer du rapport N° 225. Les équilibres entre son statut de magistrat élu et de représentant de l'Etat et l'ensemble des missions du préfet doivent être revus et simplifiés. Nous ne souhaitons pas explorer la piste de réflexion consistant à passer des districts à de simples circonscriptions administratives. Le district ne saurait être qu'une simple circonscription administrative. Il doit garder son rôle actuel, fédérer et représenter les intérêts des communes et être le moteur du développement régional.

Et enfin, nous ne souhaitons pas que soit mis en œuvre rapidement un projet de redécoupage des cercles électoraux. La révision du découpage des cercles électoraux doit être au mieux considérée comme une conséquence d'un éventuel redécoupage des districts. Le découpage actuel en huit cercles électoraux fonctionne bien. Il assure une représentation équitable des minorités régionales. Quant au problème du quorum naturel, le développement démographique explosif du district de la Veveyse résoudra ce problème avant que nous n'ayons le temps de prendre les dispositions législatives nécessaires. En cas de réduction du nombre de districts dans le futur, il faudrait au contraire sortir de

l'équation «un district égale un cercle électoral» pour assurer une représentation équitable des régions.

Pour conclure, une courte réflexion personnelle. Si l'option du découpage à trois districts offre des avantages peut-être insuffisamment convaincants, l'option d'en rester simplement aux structures actuelles est un peu courte et manque singulièrement de vision. D'autres variantes d'organisation et de découpage mériteraient d'être évaluées de manière plus approfondie. Je suis convaincu de la nécessité de disposer d'une institution régionale entre le canton et la commune, une institution dotée du contrôle démocratique et disposant de compétences opérationnelles. Il ne s'agirait non pas d'instituer un niveau de plus comme le disent ou le craignent les détracteurs, mais de réunir tous les niveaux intermédiaires qui existent actuellement, districts et associations de communes, en une seule entité qui prendrait en charge l'ensemble des responsabilités administratives actuellement réparties selon des découpages territoriaux spécifiques. Et pour paraphraser un grand visionnaire, c'est le rêve que je fais pour que Fribourg se dote de la structure d'un Etat moderne.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). En 2009, en France, le Président Sarkozy a mandaté le comité Balladur, du nom de l'ancien premier ministre, pour plancher sur la refonte du territoire. J'ai choisi quelques bons mots pour illustrer la difficulté de la tâche. Voyez plutôt:

«Ce n'est pas la première fois dans ce pays, donc en France, qu'on allume un feu avec une paire de ciseaux. Les Français ne savent pas découper sans s'étriper. A peine a-t-on prononcé le mot «réforme» que les notables de tout poil entendent «retroviser», persuadés qu'il ne saurait y avoir d'organisation pertinente qui ne respecte pas les temps anciens. Quand le césarisme élyséen rencontre le conservatisme d'en-bas, telle la lave se déversant dans la mer, cela donne bouillons et fumeroles, puis tout se fige en un immobilisme de basalte.» Inutile de vous dire que le comité Balladur a lamentablement échoué et l'étude est retournée dans un tiroir.

Ce doit être pour vous M. le Commissaire du Gouvernement une maigre consolation et je vous recommande de prendre langue avec M. Balladur.

Mais revenons à ce rapport. Cette étude trouve son origine dans les travaux de mise en œuvre de la nouvelle Constitution du 16 mai 2004. Vous pouvez découper le canton en autant d'entités que vous voulez, pour l'instant, vous ne trouverez pas de solution satisfaisante. Le rôle et la mission des préfets ne sont pas remis en cause et aussi bien les élus que le peuple ne veulent changer. Il y a tout de même lieu de mettre en chantier le redécoupage des cercles électoraux. La prise de position du groupe libéral-radical est la suivante:

A une grande majorité, le groupe libéral-radical souhaite confirmer le découpage actuel des structures territoriales. Toujours à une grande majorité, le groupe libéral-radical souhaite maintenir le statut, le rôle et les tâches des préfets. Ces derniers sont incontestés. Cependant, nous sommes d'avis que la loi du 20 novembre 1975 mérite un toilettage. Par contre, notre groupe est opposé à l'unanimité à l'idée de passer des districts à de simples circonscriptions administratives.

Cela veut dire ni plus ni moins que la suppression des préfets et une certaine forme d'étatisation. Enfin, une majorité de notre groupe se déclare en faveur du redécoupage des cercles électoraux, ceci suite à la jurisprudence du Tribunal fédéral. Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). Notre groupe a parcouru avec assiduité ce volumineux rapport circonstancié, très informatif, compréhensif à la lecture et je le relève, très bien documenté et intéressant. Nous avons pris bonne note que le Conseil d'Etat renonce à réduire le nombre de districts de sept à trois, malgré plusieurs pistes de redécoupage du canton en trois districts que le comité de pilotage avait trouvé plutôt convaincantes. Alors pourquoi y avoir renoncé? Mais dans ce sens, nous sommes du même avis que le Conseil d'Etat. Les avantages sont certains mais pas déterminants. En effet, si on avait une carte vierge, peut-être ferions-nous trois districts mais il y a le poids de l'histoire. Et l'idée d'un mariage entre la Sarine et la Singine pourrait être pour certains un pari osé et pour d'autres, M. Piller, très certainement une pure provocation. Je ne m'imagine pas non plus que la création d'un grand district du sud à prédominance gruérienne rencontrerait les faveurs de la population glânoise et veveysane, même si l'entente actuelle paraît cordiale et que la réalisation de certains projets en commun comme l'Hôpital du sud fribourgeois ait connu un succès certain. Quant à la réformette Glâne-Veveysse, autant ne pas en parler dès l'instant où elle est déjà mort-née. Il sied de relever aussi que ce pari, nos voisins l'ont réussi, puisque Berne est passé de 26 districts à 5 régions et 10 arrondissements administratifs, Vaud les réduisant de 19 à 10. Ce qui est différent à Fribourg, et là je rejoins l'analyse du Commissaire du Gouvernement, c'est que dans notre canton les préfets sont élus par le peuple et de ce fait, ne sont plus les simples relais du Gouvernement dans leur région. Dès lors, ils jouent pleinement leur rôle de moteur du développement des infrastructures dans leur district. En outre, je ne suis pas du tout convaincu comme d'aucuns l'affirment, qu'une réduction à trois districts aurait une incidence financière négligeable sur les comptes de l'Etat car qui dit centralisation ne dit pas nécessairement économies, la cantonalisation des hôpitaux en est une preuve parmi d'autres. Au vu de la position du Conseil d'Etat, qui est aussi la nôtre et celle des partis consultés, il y a fort à parier que tous ces beaux redécoupages finiront leurs jours dans la cocotte à papier.

En ce qui concerne le redécoupage des cercles électoraux, il a déjà fait débat au Grand Conseil, nous y sommes toujours opposés, mais nous aurons largement l'occasion d'y revenir lorsque le Gouvernement aura revu sa copie. En outre, nous ne jugeons pas nécessaire de revoir le rôle et le statut du préfet déjà définis par la loi et qui correspondent parfaitement aux attentes de la population. Par contre, nous pensons qu'un toilettage de leurs tâches ne serait pas inopportun.

D'autre part, explorer la piste de réflexion consistant à passer des districts à de simples circonscriptions n'a pas lieu d'être puisqu'à notre avis, elle n'aboutirait qu'à court-circuiter le rôle des préfetures et de facto à créer une certaine confusion au sein de la population.

Fort de ces quelques considérations, notre groupe prend acte de ce rapport et votera les questions de la façon suivante:

Nous confirmerons le découpage actuel des structures territoriales, ceci à l'unanimité. Nous ne sommes pas d'avis, comme je l'ai dit, qu'il faut redéfinir le statut et le rôle du préfet, par contre toiletter ses tâches, nous sommes d'accord de le faire à une forte majorité. Nous ne sommes pas d'accord non plus d'explorer la piste de réflexion consistant à passer des districts à de simples circonscriptions, ni de mettre en œuvre rapidement un projet de redécoupage des cercles électoraux.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Die Sozialdemokratische Fraktion dankt dem Staatsrat für den ausführlichen, fundierten und informativen Bericht. Der Kanton Freiburg wird einer territorialen Analyse unterzogen und der Bericht gibt erstmals einen Überblick über das Sammelsurium von Aufgaben des Oberamtmannes.

Bewährte Strukturen sind nicht zeitlos. Sie müssen sich den neuen Entwicklungen anpassen. Dies trifft auch auf die territoriale Struktur unseres Kantons zu. Denken wir beispielsweise nur schon an die sieben Handelregister, die zu einem einzigen kantonalen Amt zusammengelegt worden sind. Denken wir an das Polizeiwesen, das in drei Regionen eingeteilt ist und an die ehemaligen Bezirksspitäler, die zum Freiburger Spitalnetz zusammengefasst worden sind. Die Institution «Bezirk» hat offensichtlich an Bedeutung verloren.

Gleichzeitig ist die Anzahl der Gemeinden von 285 auf 168 zusammengeschmolzen. Weitere grössere und stärkere Gemeinden sind zu erwarten. Der Bezirk verliert somit auch an Gewicht gegenüber Gemeinden und Gemeindeverbänden, denen vermehrt staatliche Aufgaben übertragen werden können.

Der Verfassungsrat hat sich mit der Frage der territorialen Neugliederung intensiv befasst und der Entscheid, die Bezirke nicht abzuschaffen, fiel sehr knapp aus. Die Situation mit sieben völlig heterogenen Bezirken schien überholt. Es gab Vorschläge für drei oder fünf Bezirke, administrative Kreise oder Regionen. Ein anderer Vorschlag war, den Kanton anstelle der Bezirke in acht starke Gemeinden einzuteilen. Obwohl mir das damals als Verfassungspräsidentin eher als spielerische Version erschien, muss ich heute sagen, dass der Vorschlag der acht Gemeinden ein weitblickender und kluger Vorschlag war.

Die eben in Kraft getretene Reform des Kantons Glarus verstärkt diese Sicht. Der Kanton konnte sich von Nostalgie und Emotionen lösen und hat seine Strukturen mutig grundlegend vereinfacht. 25 Ortsgemeinden, 18 Schulgemeinden, 16 Fürsorgegemeinden, 9 Bürgergemeinden haben sich zu drei grossen Einheitsgemeinden zusammengeschlossen. Alle Einwohnerinnen und Einwohner können nun von einer guten, professionellen Infrastruktur, einem zeitgemässen Service Public profitieren und die Wirtschaftsunternehmer profitieren von besseren Rahmenbedingungen. Der Kanton tritt heute stark und wettbewerbsfähig auf.

Auch der Kanton Freiburg muss sich, wie der Bericht auf mehreren Seiten aufzeigt und begründet, neu strukturieren, um sich zwischen den Kantonen Bern

und Waadt, die ihren Territorien vor kurzem moderne Strukturen gegeben haben, profilieren zu können.

Die heutige zweihundertjährige Aufteilung folgt keinerlei Logik mehr, entspricht nicht mehr den heutigen Aufgabenstellungen und ist für Bürgerinnen und Bürger intransparent. Wer nun mit dem Bericht des Staatsrates auf eine Fortsetzung der Diskussionen im Verfassungsrat gehofft hat, der wird – wenigstens teilweise – enttäuscht. Der Staatsrat gibt den fälligen Anpfiff zur Vornahme einer neuen Struktur nicht. Die vorsichtigen Vorschläge des Staatsrates, die Funktion und die Rolle der Oberamtsperson neu zu definieren und den Ansatz der Umwandlung der Bezirke in einfache Verwaltungskreise zu erörtern, sind dem gegenüber zu loben und als Schritt in die richtige Richtung zu unterstützen. Der Staatsrat soll prüfen, ob einfache Verwaltungskreise zusammen mit starken Gemeinden die Aufgaben übernehmen können, die während Jahren ohne Konzept einfach auf das Oberamt abgeschoben worden sind. Er soll prüfen, ob für eine Demokratie auf einem so kleinen Platz, wie ihn der Kanton Freiburg beansprucht, die drei Ebenen Bund, Kanton und Gemeinden nicht vollkommen ausreichen und die politische Zwischenetage zugunsten effizienterer Strukturen wegbedungen werden kann.

Wir leben nicht mehr im Zeitalter, als die Botschaften von Freiburg per Postkutsche in die Regionen überbracht werden mussten. Nein, vergessen wir das nicht: Wir stehen im Zeitalter der «E-Governance». Unsere jungen Generationen werden uns dankbar sein, wenn wir unseren Kanton stärken und ihn optimal für die Herausforderungen der Zukunft rüsten.

Die Sozialdemokratische Fraktion nimmt somit den ersten Vorschlag zur Kenntnis und stimmt den Vorschlägen 2 bis 4 mit Nachdruck zu. Über die Wahlkreise spricht mein Kollege Gaëtan Emonet.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Un canton, deux circonscriptions pour la vendange et les vins, deux arrondissements de vérification et contrôle des instruments de mesurage utilisés dans le commerce, trois régions pour la surveillance de la faune, trois régions pour la conciliation et la contestation en matière de bail à loyer et de bail à ferme non-agricole, trois régions pour la protection civile, trois régions pour la gendarmerie, trois régions pour la lutte contre le chômage, trois régions pour le contrôle et l'entretien des routes cantonales, quatre régions pour le premier accueil en faveur des requérants d'asile, six arrondissements pour l'exécution de la législature forestière, sept districts, sept régions pour la défense contre l'incendie et la lutte contre les pollutions, 11 arrondissements pour l'inspection des écoles primaires, 17 cercles pour la valeur d'assurance des bâtiments, l'évaluation des dommages causés aux bâtiments, 19 cantonnements pour le ramonage périodique des installations à feu, 22 cantonnements pour les tâches des vétérinaires officiels en matière d'épizootie, 44 sections pour le traitement des données des personnes astreintes au service militaire, 165 organisations selon les communes pour la tenue des registres pour l'engagement du bétail, exécution des relevés agricoles, recensement général de lessivage et enfin 263 241 habitants. A partir des 22 tableaux en couleur que nous présente le rapport, le

premier constat qui s'impose au groupe Alliance centre gauche est le suivant:

L'organisation du canton ne correspond plus aujourd'hui, en ce début de troisième millénaire, à une division en sept districts. Un peu comme les fusils d'assaut dans les placards de nos appartements, les districts relèvent plus de la tradition que de la raison.

Pour rappel, les districts sont hérités du XIX^e siècle. Ils sont calqués sur le système napoléonien des départements français. Ceux-ci comme ceux-là ont été constitués pour permettre aux citoyens de se rendre auprès de l'administration en une journée et de faire le retour vers son domicile dans la même journée. On se déplaçait à l'époque à pied ou à cheval. Les moyens de transport actuels nous permettent de traverser le canton en 45 minutes dans un sens ou dans l'autre, ceci sans se dépêcher spécialement.

En fonction de ces remarques, les membres du groupe Alliance centre gauche se prononcent à l'unanimité pour la suppression des districts et par voie de conséquence des préfets. Dès lors que proposons-nous? Le groupe est divisé en deux moitiés, l'une propose la constitution de trois régions administratives, trois étant le dénominateur commun qui revient le plus souvent au moment de décrire l'organisation actuelle de notre canton. Une autre partie du groupe prône une organisation encore plus simple, un canton avec une administration décentralisée en fonction des besoins. Cette partie du groupe se prononce contre les structures intermédiaires entre le canton et les communes, les districts, les régions ou même les agglomérations ne constituant pas à son avis une solution satisfaisante. Le groupe Alliance centre gauche relève encore qu'il sera important de redéfinir les cercles électoraux actuels.

A part ça et surtout, le groupe Alliance centre gauche déplore le peu de propositions et d'engagement du rapport qui nous est proposé. Les questions de la division et de l'organisation territoriales sont, on le sait, profondément culturelles et émotionnelles. Une redivision territoriale passe par la discussion avec la population, il faut justifier, il faut convaincre. Le rapport qui nous est présenté se décline sur le mode «on pourrait», mais n'argumente pas et ne convainc pas non plus. Le peu de stratégies développées pour faire avancer la question nous laisse à penser qu'on n'a pas envie de la résoudre forcément.

Parmi les remarques entendues dans notre groupe au sujet du rapport qui nous est présenté, j'en cite deux: un beau rapport pour rien ou tout ça pour ça.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Permettez-moi également d'ajouter une note discordante à ce que je viens d'entendre jusqu'ici, à l'exception peut-être de ce que vient de dire mon collègue Suter tout à l'heure. J'ai l'impression de revivre ici les débats qui ont eu lieu à la constituante où on nous disait: «Ouh la la, attention, c'est délicat... on n'a pas vraiment la légitimité pour changer, vaut mieux laisser ça au législateur, etc., etc.» Décevant, Mesdames et Messieurs! Lamentable! Manque de courage politique! Voilà ce que m'inspire ce rapport. On est au statu quo. Et quand on vient nous dire que le canton de Fribourg doit ramer pour avoir une place qui soit visible dans l'axe que définit l'avenir suisse de l'évolution de ce qu'est le territoire

de la Confédération dans la politique économique et d'aménagement du territoire, eh bien, qu'on s'étonne ensuite... Avec des structures aussi archaïques, avec une volonté manifeste de rester figé au siècle même avant-dernier, comment voulez-vous que ce canton évolue? Eh bien, si c'est ça que vous voulez, Mesdames et Messieurs, j'en prends acte mais je vous dirais que je suis très déçue et je me pose vraiment la question de savoir si mon canton méritait cela.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Comme l'a rappelé ma collègue Erika Schnyder, les structures territoriales, le redécoupage et la réorganisation administrative de notre canton ont provoqué de grands débats souvent émotionnels au sein de la constituante de l'époque et ont fait couler beaucoup d'encre et ont alimenté de nombreuses discussions. Au terme de ces travaux, la constituante, à la suite d'un vote des plus serrés, a accepté l'article 136 de la Constitution cantonale qui ne donne pas le nombre de districts administratifs et précise que le préfet est élu par le peuple. Mes collègues Bernadette Hänni et Erika Schnyder se sont exprimées sur le découpage en districts qui ne doit plus être un sujet tabou. A l'heure où tout le monde dans cette salle soutient et encourage largement les fusions de communes, nous devons faire le pas d'une réflexion du redécoupage territorial de notre canton et les pistes exposées dans le rapport doivent être maintenant explorées et il faut aller de l'avant.

Je voudrais m'exprimer sur le découpage des cercles électoraux. L'article 95 de la Constitution cantonale laisse là-aussi toute latitude au législatif de revoir en profondeur cette organisation. Elu du plus petit district de notre canton, avec ses 9 communes et un peu plus de 15 000 habitants, je me dois de rappeler que le quorum naturel de notre district est supérieur à la limite des 10% jugés compatibles par la jurisprudence que le Tribunal fédéral a établi dans un arrêt de 2004. Et il en est de même pour le district de la Glâne. Ce n'est pas l'augmentation de la population de ces deux districts qui va corriger cette inégalité. Nous avons pris connaissance dans le rapport que le comité de projet s'est largement préoccupé de cette question et que plusieurs pistes sont évoquées pour répondre aux exigences du Tribunal fédéral. Un questionnaire a été distribué et les résultats montrent qu'il faut impérativement revoir ce découpage et que la piste de trois cercles électoraux est envisageable. Le rapport précise dans sa conclusion 4 que le Gouvernement entend mettre en chantier rapidement le redécoupage des cercles électoraux. Je demande donc au Commissaire du Gouvernement quel pourrait être le calendrier proposé? Je précise qu'un simple regroupement des cercles électoraux de la Glâne et de la Veveyse ne saurait répondre aux préoccupations du groupe socialiste et que le redécoupage doit être revu dans sa globalité, en parallèle au découpage de la structure territoriale et administrative. Aussi, je vous demande d'accepter la proposition 4, en la liant avec le nouveau découpage des structures territoriales de notre canton.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Partageant le point de vue bien exposé par notre chef de groupe, Jean-Denis

Geinoz, sur les propositions 1, 2 et 3, permettez-moi de me prononcer uniquement sur la proposition 4 qui concerne les cercles électoraux.

Qu'il y ait une volonté politique de revoir le redécoupage des cercles électoraux ou pas est compréhensible et atteste d'une procédure démocratique saine. Par contre, nous expliquer par la jurisprudence notre devoir de revoir le redécoupage des cercles électoraux est infondé et erroné. Ce qui est valable pour les cantons de Zürich et d'Argovie ou encore d'autres cantons outre-Sarine, n'est pas valable pour notre canton. En effet, seule la Constitution cantonale fait référence. Dans le canton de Zürich, la proportionnalité doit être respectée dans tous les cercles électoraux, en considérant l'ensemble du canton comme une unité. Les voix résiduelles sont dans ce cas cumulées au niveau du canton. Le Tribunal fédéral a aussi tranché dans ce domaine dans d'autres cantons. Un recours de droit public déposé par des citoyens du Valais pour violation du droit de vote a été rejeté par le Tribunal fédéral. Cet arrêté contient des nuances importantes par rapport à la jurisprudence citée en exemple pour affirmer que les cercles électoraux de la taille du district de la Glâne ou de la Veveyse ne seraient plus admissibles pour des raisons juridiques. L'arrêt rappelle que les cantons sont libres d'organiser comme bon leur semble leur système politique. Ainsi, les cantons sont libres de garantir une représentation proportionnelle des forces politiques au Parlement dans son intégralité ou seulement par une représentation proportionnelle des partis à l'intérieur de chaque cercle électoral. En outre, le Tribunal fédéral explique sa décision pour le canton du Valais avec les arguments suivants:

«Une répartition en arrondissements électoraux de tailles différentes issue d'une organisation traditionnelle des régions ne se défend du point de vue de l'égalité dans les élections que si les petits arrondissements électoraux constituent des communautés où règnent un certain sentiment d'appartenance que ce soit pour des raisons historiques, fédéralistes, culturelles, linguistiques, ethniques ou religieuses. Plus l'identité d'un arrondissement électoral est forte et constitue un cas particulier, plus il se justifie de lui octroyer un droit à la représentation au Parlement au détriment du système proportionnel.» Ces arguments sont largement valables aussi pour les districts du sud de la Glâne et de la Veveyse. Par ces considérations, j'affirme que nous n'avons pas la nécessité d'un projet de redécoupage des cercles électoraux et je rejette donc la proposition N° 4.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Es trifft sich gut: Wir reden über die Einteilung der Wahlkreise.

Ich möchte den Herren zu meiner Linken, die sich dazu geäußert haben, sagen, dass die EVP überlegt hat, gegen den Grossratsbeschluss eine staatsrechtliche Beschwerde einzureichen, den Grossratsbeschluss, der die Verlängerung des Beschlusses über die Einteilung der Wahlkreise zum Inhalt hatte.

Ich bin mir nicht sicher, Herr Glauser, ob das Bundesgericht unsere Beschwerde einfach so abgewiesen hätte. Wir haben beschlossen, es vor den kantonalen Wahlen nicht zu machen, um nicht als Spielverderber zu gelten. Wir sind alle in der Vorbereitung der kanto-

nales Wahlen. Wenn aber kein Projekt der Neueinteilung der Wahlkreise folgt, werden wir es uns überlegen, ans Bundesgericht zu gelangen.

Es gibt Wahlsysteme, die die Proportionalität der Repräsentation der Parteien und der Regionen durchaus gewährleisten könnten. Und es geht nicht an, dass es ein faktisches Quorum von über 10% gibt. Das ist auch Bundesgerichtspraxis. Das müssen Sie einfach wissen. Insofern möchte ich Sie bitten, einer allfälligen Neueinteilung der Wahlkreise oder einer Erneuerung des Wahlsystems zuzustimmen.

Es gibt Wahlsysteme, die die Proportionalität berücksichtigen würden: Es gibt den Doppelten Pukelsheim, ich kann ihn Ihnen hier nicht erklären, er ist zu kompliziert, es gibt das Sainte-Laguë-Verfahren. Dies sind zwei Systeme, die die proportionale Vertretung der Regionen und/oder der Parteien gewährleisten würden. Ich sage Ihnen einfach, dass das Bundesgericht höchstwahrscheinlich unsere Einteilung nicht akzeptieren wird, weil sie der Proportionalität nicht entspricht und ein zu hohes Quorum hat.

Unsere Fraktion wird dem Vorschlag 4 zustimmen. Ich lade Sie ein, dasselbe zu tun. Sonst geben Sie ein falsches Signal und wir werden nicht politisch, sondern juristisch über diese Einteilung streiten und das ist wohl nicht der Sinn der Sache.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je voulais dire que j'étais tout à fait d'accord avec M. le Député Glauser sur les cercles électoraux. Si on commence à mettre un cercle électoral du sud du canton, il faudra faire des sous-cercles électoraux pour que toutes les régions soient représentées. Notre petite Veveysse face à la grande Gruyère, il n'y aura pratiquement plus de députés veveysans, plus de représentation d'un district qui mérite de vivre. Je voulais encore parler de ce rapport, à la page 14, où on dit qu'il y a beaucoup moins d'attachement aux districts. Je crois que chez nous on est encore très attachés, 99% de la population est attachée à son district. Nous sommes Veveysans et resterons Veveysans.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat entretient de très bons contacts avec ses préfets. La preuve, il en avait désigné trois dans le comité de projet. Il ne s'agissait donc pas d'une «guéguerre» entre les préfets et le Conseil d'Etat. Il s'agissait simplement de faire le travail qui avait été à moitié fait par la constituante, qui avait simplement dit que dans le canton de Fribourg, il y avait des districts avec un préfet à leur tête, mais qui n'avait pas dit combien de districts, contrairement à l'ancienne Constitution où les districts étaient nommés. Il s'agissait donc de mener à bien deux projets législatifs de mise en œuvre de la Constitution, le projet N° 26 «Définition des cercles électoraux» et le projet N° 35 «Structures territoriales». Le rapport qui vous a été transmis vous montre, et certains députés l'ont relevé, qu'il y a déjà dans ce canton, sans peut-être qu'on s'en soit trop rendu compte, des répartitions qui figurent en deux cercles, trois cercles, ça va même beaucoup plus loin pour les ramoneurs etc., vous connaissez tout cela. Mais ça veut dire qu'on a pu

vivre avec cette répartition différente assez bien jusque là. Le comité de projet a été réaliste, puisqu'il a dit que l'objectif du Conseil d'Etat était réalisable, mais qu'en l'état il fallait peut-être surseoir en attendant, comme certains députés l'ont dit aussi, le résultat de la prochaine étape des fusions de communes qui a fait beaucoup évoluer les mentalités. Est-ce que vous savez que dans ce canton, sur les 285 communes qui existaient, il y en a 196 qui ont déjà fusionné au moins une fois? Ça veut donc dire plus des 2/3. Peut-être qu'une fois je pourrais vous transmettre la liste parce que même historiquement c'est intéressant. Ça veut donc dire qu'il y a beaucoup d'habitants de communes qui ont déjà évolué et accepté de faire évoluer les structures communales.

Maintenant, le Conseil d'Etat vous propose dans ses quatre conclusions des pistes. Pourquoi? Le rapport, normalement, avec le mandat qui a été donné au comité de projet, s'arrêta à la fin du chapitre 9. Et on a dit qu'on ne pouvait pas aller devant le Grand Conseil en disant: «Voilà le rapport.» Et vous allez nous dire, comme certains l'ont dit aujourd'hui: «Comment on continue?» Alors c'est pour ça qu'on vous a mis des pistes et des conclusions et heureusement la loi sur le Grand Conseil prévoit que quand il y a des possibilités de modifications législatives qui sont prévues, le Grand Conseil se prononce et il peut donc donner des guides de réflexion au Conseil d'Etat. Alors il est vrai que vos réactions montrent que celles du Parlement sont pratiquement les mêmes que dans le groupe de travail. Je rappelle qu'il y avait dans le groupe de travail trois préfets, un représentant de chaque Direction, des représentants de l'Association des communes, de l'Association des grandes communes et chefs-lieux et que là, toutes les opinions ont pu s'exprimer à un moment donné de manière assez frontale, parce qu'on ne peut pas dire aujourd'hui que le découpage en sept districts ne fonctionne pas. Personne ne l'a dit.

Mais combien de fois dans cette enceinte ai-je entendu: «Il faut améliorer l'administration et la façon surtout d'administrer ce canton?» Si vous prenez la page 49, où on vous parle du guichet unique d'administration déconcentrée, vous voyez que toutes les Directions sont présentes dans les districts, dans des structures différentes. Je dis bien TOUTES les Directions. Et donc, M. le Préfet Cornu, qui est maintenant directeur de l'ECAB, avait imaginé un guichet unique pour tous les districts. Et c'est dans ce sens-là que nous vous proposons cette étude sur les circonscriptions administratives. On n'a pas dit qu'il n'y aurait plus de préfets à la tête de ces circonscriptions administratives; on a dit que c'était une piste à étudier. Est-ce que vous vous êtes demandé une fois comment font les cantons qui n'ont pas de préfets et pas de districts? Il y en a beaucoup dans ce pays et ça fonctionne aussi. Mais nous, nous avons été le canton le plus fidèle à Napoléon qui a imposé les préfets dans ce canton.

Rappelez-vous, enfin vous ne pouvez pas vous rappeler puisque tout le monde est né..., mais rappelez-vous vos cours d'histoire. Tout le monde est né dans ce canton, je le répète, depuis longtemps avec sept districts et sept préfets, mais il y a eu une fois 13 districts, une fois 12 districts et après... Bien sûr que pour faire des réformes, il faut avoir presque, je dirais, un gouvernement

dictatorial. Quand les radicaux avaient pris le pouvoir en 1847, ils n'ont pas tellement demandé au peuple s'ils ne voulaient plus que sept districts, ils ont décidé qu'il y en aurait sept. Ça a été confirmé par les conservateurs en 1858, donc il faut croire que ce découpage correspondait bien à l'histoire de ce canton. Alors j'ai envie de vous dire qu'il y a ces considérations que vous retrouvez dans certaines pages et qui devraient vous amener à accepter au moins que le Conseil d'Etat puisse continuer à étudier certaines pistes, puisqu'en même temps vous nous reprochez d'être trop frileux et en même temps vous nous dites qu'il faut rien toucher. Là au milieu, j'ai un petit peu de peine à savoir comment le Conseil d'Etat devra continuer.

Pour ce qui est des cercles électoraux, j'aimerais répondre à M. Fritz Glauser qu'en fait il n'y a pas que l'exemple de Zürich, d'Argovie et du Valais, mais il y a des décisions plus récentes du Tribunal fédéral qui concernent Nidwald et tout dernièrement Zoug. Le fait qu'il ne faut pas dépasser le 10% comme quorum naturel est confirmé de nouveau par le Tribunal fédéral. On a eu toute cette discussion lorsqu'on a prorogé les cercles électoraux pour les élections de cet automne et on a dit qu'on viendrait avec une proposition parce que je vous pose la question, qu'est-ce qui est le mieux? C'est d'attendre qu'on aille – nous, le canton de Fribourg – ou que certains fribourgeois aillent au Tribunal fédéral et que ça nous soit imposé, ou bien est-ce qu'on pilote nous-mêmes ce changement? Ca ne veut pas dire qu'on va simplement mettre ensemble la Glâne et la Veveyse. C'aurait pu être une piste. Le Conseil d'Etat aurait pu dire au comité de projet d'étudier un canton à six districts et on aurait mis ensemble la Glâne et la Veveyse et c'était réglé. On a voulu aller plus loin. Et on a fait une étude, si vous avez lu attentivement le rapport, pour se demander combien de fois on allait à la Préfecture dans sa vie, pour quoi faire et combien ça prenait temps. Le canton de Berne l'a fait. On était très étonnés. On ne va pas à la Préfecture tous les jours. Et maintenant avec les moyens informatiques et électroniques, il y a beaucoup de choses qui sont simplifiées. Rappelez-vous, quand on a parlé des hôpitaux, on parlait de six heures de brouette pour aller à l'hôpital. Aujourd'hui, on ne va plus à la Préfecture avec un vélo, enfin tant mieux pour ceux qui peuvent y aller. Mais tout ça a changé et montre que ce canton, vous nous le demandez souvent, doit revisiter ses structures. Si le Grand Conseil, qui demande à temps et à contretemps d'adapter le canton aux défis du XXI^e siècle, n'était même pas d'accord d'explorer des pistes de réflexion, les circonscriptions administratives, avec ou sans préfets, le Conseil d'Etat l'interpréterait comme un étonnant manque d'audace du Parlement. Le canton de Vaud a eu un peu peur aussi, mais j'ai accompagné mon collègue Marthaler dans des séances dans les districts. Il était joliment seul et je peux vous dire qu'il y avait même de ses collègues qui pensaient que la réforme ne passerait pas. Or, des fois, la population ou le corps électoral est en avance sur ses autorités. Peut-être pas en période d'élections, ça c'est bien possible. On a l'occasion dans un parcours de conseiller d'Etat de vivre des moments historiques. Il y a eu la décision de réviser notre Constitution en 1998 dans cette enceinte, il y a eu l'adoption de cette

Constitution en 2004. Dans ce sens, réfléchir à nos structures territoriales, je pense que c'est une chance. Ces structures nous sont données depuis le XIX^e siècle. Les trois propositions que le Conseil d'Etat vous soumet vous permettraient d'avoir plus d'informations et plus d'éléments pour adapter notre canton au XXI^e siècle. Or, dire non à une étude, je ne crois pas que c'est rendre service à ce canton et dans ce sens-là, au nom du Conseil d'Etat, qui a souhaité vous donner ces pistes pour aller plus loin, je vous demande d'accepter les propositions que le Conseil d'Etat vous faites. Ce n'est encore pas des décisions, mais vous regrettez qu'on n'ait pas été plus loin, plus rapidement, vous aurez au moins des éléments pour vous prononcer, soit sur les nouveaux cercles électoraux, soit sur des districts organisés différemment, soit aussi sur les nouveaux rôles des préfets. Si vous avez pris la peine de lire les 131 tâches des préfets d'aujourd'hui, vous avez vu qu'il y en a qui ne sont absolument plus d'actualité. Quand vous demandez aux préfets d'être les moteurs de la région, je crois qu'un toilettage de cette loi qui date d'avant l'élection des préfets par le peuple, qui est donc une des plus anciennes, est nécessaire. Je crois que là-dessus, tout le monde est d'accord, même les préfets étaient d'accord. J'aimerais dire encore que tous les membres du groupe de projet étaient d'accord avec les conclusions et il nous a fallu beaucoup travailler pour mettre d'accord tout le monde sur celles-ci. Dans ce sens-là, je pense que vous rendriez service à ce canton en permettant d'explorer les pistes que nous vous proposons. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ces pistes et ensuite vous aurez de quoi réfléchir pour aller plus loin dans ce canton qui sera en train de faire une deuxième révolution de ses structures communales, ce qui permettra aux préfets d'être encore plus audacieux. Certains ont déjà des pistes pour leur district, des pistes intéressantes, alors ne les coupez pas dans leur élan et acceptez les propositions du Gouvernement, c'est ce que je vous demande en son nom.

– Au vote, la conclusion 1 (confirmer le découpage actuel des structures territoriales) est acceptée par 58 voix contre 29 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/

CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 29.*

S'est abstenu:

Bachmann (BR, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Au vote, la conclusion 2 (redéfinir le statut, le rôle et les tâches des préfets) est acceptée par 68 voix contre 17 et 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnécht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 68.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 17.*

Se sont abstenus:

Bussard (GR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 4.*

– Au vote, la conclusion 3 (explorer la piste de réflexion consistant à passer des districts à de simples circonscriptions administratives) est rejetée par 57 voix contre 30 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourgnécht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP). *Total: 30.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 57.*

S'est abstenue:

Stempf (LA, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Au vote, la conclusion 4 (mettre en œuvre, rapidement, un projet de redécoupage des cercles électoraux) est rejetée par 47 voix contre 40 et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 40.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnécht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de

Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotteret (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 47.*

Se sont abstenus:

Stempfeli (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP).
Total: 2.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat P2078.10 Stéphane Peiry (mesures de contraintes et d'urgence pour faire face aux manifestations violentes)¹

Prise en considération

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). En préambule, je remercie le Conseil d'Etat de proposer au Grand Conseil l'acceptation de mon postulat. Beaucoup de citoyens fribourgeois ont été choqués par la manifestation du 12 juin dernier, manifestation qui, rappelons-le, appelait à manifester contre les soi-disant violences policières mais qui en finalité a surtout été une démonstration de violence contre la police. En effet, à cette occasion, des fusées de détresse ont été tirées en grand nombre contre les forces de l'ordre, blessant deux agents de police dont l'un grièvement. Malheureusement ce débâlage de violence urbaine n'est pas nouveau puisque le saccage du bar «Elvis et moi» en 2008 avait aussi amené à une véritable bataille rangée en plein centre ville entre manifestants violents et force de l'ordre. Dans le même esprit, nous pourrions aussi évoquer l'attitude de hooligans, soi-disant fans de hockey, défilant en ville où il suffirait d'une étincelle pour que tout dégénère. Dans ce contexte de regain de violence urbaine, il est de notre responsabilité d'adapter notre arsenal juridique et policier. A mon avis notre législation actuelle ne permet pas de lutter efficacement contre le comportement violent qui implique des dizaines, voire des centaines de fauteurs de troubles. Lors du dépôt de mon postulat, j'ai évoqué trois pistes qui me semblent appropriées pour renforcer les mesures de lutte contre les violences urbaines. En l'espèce, il s'agirait d'étudier les pistes suivantes : Premièrement introduire dans la loi une mesure d'interpellation préventive. A ce jour, les agents de police ne peuvent procéder à une interpellation que lorsque le délit a été commis. Or les fauteurs de troubles sont souvent facilement repérables avant le début de la manifestation et parfois même déjà connus des forces de l'ordre. Par conséquent, lorsque le risque

existe qu'une manifestation peut dégénérer, les agents de police devraient pouvoir interpellier les personnes à risque en amont de la manifestation.

Deuxièmement mettre en place un tribunal des flagrants délits. Pouvoir juger rapidement les auteurs de troubles est important car aujourd'hui les manifestants violents interpellés sont placés en garde à vue quelques heures puis ils sont relâchés. Evidemment la justice poursuit son cours mais souvent le jugement est émis plusieurs mois, voire une année après les faits. Entretemps, le perturbateur a peut-être quitté la Suisse ou alors il s'est rendu coupable de nouveaux délits qui à leur tour ne sont pas encore jugés et bénéficient ainsi du sursis. Troisièmement interdire de manifester à visage masqué ou cagoulé. Dans la réponse du Conseil d'Etat, il est dit que cette mesure ne serait pas toujours facile à appliquer. Il n'en demeure pas moins que plusieurs cantons l'ont déjà introduite, semble-t-il à satisfaction et dans tous les cas une telle mesure serait un outil supplémentaire pour lutter contre les manifestants violents. Cela dit il s'agit ici de trois idées ou de trois pistes à explorer mais la liste n'est pas exhaustive et le Conseil d'Etat a évidemment toute latitude pour étudier d'autres mesures complémentaires qu'il jugerait utile. Avec ces considérations, je vous invite, chers collègues, à accepter la transmission de ce postulat.

Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR). Conformément à l'article 3, litt. b de la Constitution, un des buts de l'Etat est de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de la population, mais nous devons avoir à l'esprit que les mesures de contrainte sont des mesures graves. Ces mesures ne devraient être envisagées qu'en respectant les principes de légalité, de nécessité, d'adéquation, de proportionnalité et de subsidiarité. Comme déjà relevé par le Conseil d'Etat, le 1^{er} janvier de cette année est entré en vigueur le nouveau code de procédure pénale suisse. Notre parlement a adopté la loi sur la justice, ainsi que de nombreuses adaptations légales connexes. En particulier a été introduite, avec notre soutien, la nouvelle clause générale de police, soit l'article 30b de la loi sur la police. Aujourd'hui nous soutiendrons la prise en considération du postulat P2078.10, mais l'acceptation de ce jour ne préjuge d'aucune manière de notre détermination sur les conclusions du rapport. Nous ne voulons pas créer un sentiment d'insécurité ou l'accentuer en adoptant des dispositions qui ne respecteraient pas les principes énoncés et ne pourrions accepter l'introduction de nouvelles dispositions que si la preuve d'une lacune est apportée par le rapport.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Nous sommes dans une année électorale et cela se sent. Certains partis usent et abusent de leur leitmotiv préféré qui malheureusement trouve de plus en plus d'écho. Voleurs-abuseurs-étrangers ou alors abuseurs-étrangers-voleurs ou alors étrangers-voleurs-abuseurs, notre collègue Stéphane Peiry, par le postulat qu'il dépose aujourd'hui, en rajoute une nouvelle tranche. Je suis certain que s'il fallait motiver la population du député, pour convaincre la population fribourgeoise du postulat du député, on trouverait très rapidement dans les tiroirs de ce parti

¹ Déposé et développé le 21 juin 2010, *BGC* p. 1061; réponse du Conseil d'Etat le 21 décembre 2010, *BGC* p. 277.

de très belles affiches noires, rouges et blanches présentant des visages patibulaires manifestement d'origine étrangère. Au nom de la majorité du groupe de l'alliance centre-gauche, je trouve que cela suffit. Le Conseil d'Etat dans la réponse qu'il donne au niveau du postulat, mentionne toutes les modifications légales qui permettent déjà maintenant de mettre en œuvre les mesures nécessaires à maîtriser les manifestations violentes. Comme vient de le dire la préopinante, il n'est pas nécessaire de contribuer à continuer à créer ce sentiment d'insécurité. Le Conseil d'Etat donne également dans la réponse au postulat que nous allons discuter dans quelques minutes, le postulat N° 226 de notre collègue Gabrielle Bourguet, un certain nombre de réponses précises sur les moyens à disposition ainsi que des possibilités de développement de nouvelles mesures qu'il souhaite déjà mettre en place. Je crois que dans ce sens-là les propositions du Conseil d'Etat sont suffisantes. Il est donc inutile si ce n'est pour des raisons démagogiques ou électorales d'en rajouter une tranche. C'est la raison pour laquelle je vous propose de refuser ce postulat.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, une grande majorité du groupe libéral-radical soutiendra la prise en considération de ce postulat. En effet, l'accroissement des formes de violence nécessite que les instances responsables adaptent leurs outils pour répondre efficacement à cette problématique. En ce sens, le postulat permettra de compléter l'analyse déjà approfondie fournie par le rapport circonstancié à celui de M^{me} la Députée Bourguet dont on va tout à l'heure prendre acte. Donc je vous invite à soutenir ce postulat.

Clément Pierre-Alain (*PS/SP, FV*). Au nom du groupe socialiste, j'en viendrai directement aux conclusions. Je vous demande de ne pas transmettre ce postulat, ceci pour les raisons suivantes. S'il est un thème auquel nous sommes tous sensibles et plus particulièrement les responsables d'une grande commune telle que celle de Fribourg, c'est bien la problématique de la sécurité. Or les événements du 12 juin, M. le Député Peiry, je les ai moi-même vécus non pas chez les manifestants, mais chez ceux qui ont été troublés d'une manière assez importante par ces manifestants puisque le hasard a voulu que je me trouve dans la même région lorsque ces manifestants se sont présentés devant la prison centrale à la Planche Inférieure. Cette problématique est connue. La deuxième des raisons, pour laquelle le groupe socialiste vous demande de ne pas accepter cette transmission, ce n'est pas sur la problématique elle-même mais c'est simplement pour constater qu'à plusieurs reprises déjà et ce n'est pas seulement dans le cadre du postulat de notre collègue M^{me} Bourguet que je m'exprime, mais également d'un postulat qui avait été présenté par notre collègue, M. Morand, il y a quelques années et au sujet duquel des réponses avaient déjà été données, que le groupe socialiste estime que dans cette problématique des réponses suffisantes ont déjà été données, que les réponses qui pourraient être faites à ce rapport ne pourraient représenter qu'un dou-

blet par rapport au postulat de M^{me} Bourguet. Pour ces raisons le groupe socialiste vous enjoint de refuser la transmission de ce postulat.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Je souhaitais répondre à mon collègue Benoît Rey qui manifestement intervient avec beaucoup d'émotion. Premièrement, je n'ai jamais fait référence aux étrangers dans mon postulat, je l'invite peut être à relire attentivement le postulat. Deuxième élément, la manifestation à laquelle je fais référence a eu lieu au mois de juin 2010. J'ai déposé ce postulat quelques jours après, il est vrai, donc il n'y a rien d'électoraliste si ce n'est vos propos aujourd'hui même, M. le Député.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Il est peut être bien de rappeler ce que signifie l'instrument parlementaire «postulat». Un postulat c'est une proposition du Grand Conseil au Conseil d'Etat de faire réaliser une étude sur une question déterminée, puis de faire un rapport, et le cas échéant une proposition, c'est l'article 76 de votre règlement. Le député Peiry invite le Conseil d'Etat à étudier trois mesures. D'abord l'introduction dans la loi d'une mesure d'interpellation préventive ensuite la mise en place d'un tribunal des flagrants délits et troisièmement l'interdiction de manifester le visage masqué ou cagoulé. Le Conseil d'Etat est d'accord d'étudier ces questions et de vous faire un rapport et éventuellement des propositions. D'abord les mesures d'interpellation préventive. Je vous rappelle que le Grand Conseil a adhéré, je crois que c'était l'année passée, au concordat suisse qui institue des mesures contre la violence lors des manifestations sportives, donc uniquement sportives, les hooligans. Et il est quand même imaginable qu'en mettant de telles mesures préventives, par exemple l'éloignement, l'interdiction de rayon, on puisse également le faire à d'autres manifestations. Malheureusement, il y a des manifestants professionnels qui viennent de toute la Suisse et qui ne se battent pas pour une cause mais qui viennent parce qu'il y a une manifestation. Et là, je crois que c'est aussi souvent des gens qui sont prêts à commettre des violences, on l'a vu le 12 juin, il y avait peu de Fribourgeois, il y a effectivement des manifestants professionnels. Deuxième question, ce sont les flagrants délits. Je vous rappelle que le Député Jacques Morand avait en 2003 déposé un postulat, et que dans le rapport transmis la même année, on arrivait à la conclusion qu'il fallait en tout cas attendre la procédure pénale unifiée et qu'on s'est dit que ça existe en principe déjà. Entretemps, la procédure pénale suisse est entrée en vigueur et il est pour moi important que les délits de violence soient tout de suite réprimés. C'est dans l'intérêt de la victime surtout mais c'est également dans l'intérêt des auteurs. Justice must be seen to be done. Et là il y a effectivement des problèmes. Quand vous êtes attaqués – j'ai vu des parents qui m'ont dit «mon fils a été attaqué et les auteurs sont libres, ils se promènent, etc.» – cela donne aussi un sentiment d'insécurité et je crois que cela mérite effectivement d'être étudié et d'être discuté avec les nouvelles instances qu'on a, notamment le Ministère public. Troisièmement interdiction des

masques et des cagoules, personnellement j'avoue que j'ai de la peine avec ces manifestants qui sont cagoulés ou masqués. Si l'on milite pour une bonne cause... je peux vous dire je suis vraiment pour cette liberté de manifestation qui est entrée dans la constitution. Je vais assez régulièrement à la manifestation du 1^{er} mai, mais je n'y vais pas cagoulé, ni masqué. Je peux me battre pour une bonne cause et je ne voudrais pas être accompagné justement par des éléments qui n'osent pas montrer leur visage. Donc là, M. le Député Peiry vient de le dire, il y a d'autres cantons qui ont déjà étudié et qui ont déjà introduit le Vermummungsverbot. Je vous invite à accepter ce postulat et le Conseil d'Etat va étudier ces questions avec la justice et la police, mais également avec la société civile. Je peux aussi calmer ou garantir au député Rey et à M^{me} Kaelin-Murith qu'évidemment on va respecter, si on vous fait des propositions, tous les droits fondamentaux ancrés dans la Constitution.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 65 voix contre 18. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 18.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport N° 226 sur le postulat P2044.08 Gabrielle Bourguet (concept de sécurité)¹

Discussion

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Le postulat à la base de ce rapport a fait suite à une réflexion de la Commission famille et sécurité du PDC fribourgeois que je présidais à cette époque. A part cela j'annonce que je ne suis liée par aucun intérêt particulier dans le domaine traité si ce n'est par ma fréquentation en famille des matchs de hockey de notre équipe fribourgeoise ou ma participation occasionnelle à des fêtes de jeunesse ou à d'autres manifestations villageoises. Je voudrais commencer par remercier le Conseil d'Etat et toutes les personnes impliquées dans la rédaction de ce rapport N° 226 qui donne suite à un postulat que j'ai déposé en septembre 2008. Il faut se souvenir des circonstances dans lesquelles il a été déposé. Au chapitre des manifestations sportives, des événements malheureux s'étaient produits en marge notamment de matchs de hockey sur glace et soulevaient de nombreuses questions dans le public. Depuis lors notre canton a adhéré à un concordat intercantonal et plusieurs mesures ont été prises à tous les niveaux. Au chapitre des autres manifestations, on voyait émerger de nouveaux types de rassemblements liés au développement de l'Internet. Je ne voulais pas cependant limiter mon intervention à ces événements mais je pensais alors qu'une réflexion globale devait avoir lieu sur la prévention, la répression et les mesures financières existantes ou à mettre en œuvre pour faire face aux problèmes posés par ces manifestations. Je suis satisfaite de ce rapport qui énonce par le menu et étudie en détail les questions soulevées par l'organisation de manifestations sportives, culturelles ou villageoises mais également par de nouveaux types de rassemblements. En ce sens ce rapport ouvre une réflexion préventive, anticipative pour ne pas dire moderne sur la question de la sécurité. J'aurais cependant encore deux questions à l'attention du Commissaire du gouvernement: Ma première question, vous faites mention de nombreuses préoccupations et mesures en matière de prévention liée à la consommation d'alcool chez les jeunes et c'est heureux. Mais la drogue si elle est mentionnée de façon générale, ne semble pas faire l'objet d'un véritable plan d'action dans ce rapport. Or on sait que ces substances sont de plus en plus accessibles aux jeunes. J'en veux pour preuve un article encore récemment paru dans le journal «24 heures» qui titrait ce début de semaine «l'héroïne, nouvelle menace pour les jeunes Lausannois». Je pense que les substances illicites n'ont pas de frontière et que cette menace plane certainement aussi sur nos jeunes Fribourgeois. Je souhaiterais savoir dans quelle mesure cette question est prise en compte en relation avec l'organisation des manifestations.

Ma deuxième question porte sur les contrôles en matière d'interdiction de vente d'alcool aux mineurs. Selon l'ISPA, suite à une enquête HBSC sur la santé

¹ Message pp. 213ss.

des écolières et des écoliers de 11 à 16 ans de Suisse qui a été réalisée, c'est vrai, en 2006, un tiers des jeunes de 15 ans obtiennent de l'alcool sans difficulté dans les commerces et restaurants de Suisse, ces informations ont été trouvées sur le site de l'ISPA. On sait que ces commerces sont passibles d'une sanction pénale. Ce que j'aimerais savoir c'est si des contrôles existent sur le territoire de notre canton et si l'on sait si celui-ci fait partie des bons ou des mauvais élèves dans ce domaine. Je vous remercie par avance pour vos réponses et je vous remercie de votre attention.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Bien sûr pas d'intérêt particulier avec ce thème, ne serait-ce que quelques amendes par exemple pour tapage nocturne, interdiction de fumer, mais d'autres intérêts pas liés au thème. Président des artisans du fromage et qu'on dit «écra-seurs de sérac» parfois et président du CO la nuit du vin cuit, laiterie du Mouret, commune Ferpicloz. Alors le groupe libéral-radical a parcouru ce rapport N° 226 avec grande attention. Ce rapport nous rappelle et nous donne un aperçu de la problématique actuelle en matière de sécurité lors des manifestations sportives et culturelles. Il classe les types d'événements et les types de manifestations les plus sensibles et les plus risquées. Le rapport relève aussi les nouveaux problèmes de notre société moderne en particulier ceux liés à la consommation excessive d'alcool à un âge toujours plus jeune, aussi de nouvelles technologies de télécommunication capables de rassembler le plus grand nombre de personnes en un temps record. Le rapport fait aussi état des différentes mesures existantes pour assurer la sécurité lors des manifestations diverses. Le Conseil d'Etat énumère une série de mesures à étudier pour adapter, améliorer, compléter le concept actuel en la matière. Les défis posés par les nouvelles formes de manifestation doivent conduire les autorités à poursuivre l'adaptation régulière des outils à disposition. Cette conclusion du rapport résume aussi l'avis de la majorité du groupe PLR. Mais permettez-moi de relever une remarque émanant de plusieurs collègues de notre groupe. L'état, la police, tous les acteurs responsables doivent bien sûr prendre des dispositions pour assurer la sécurité lors des manifestations. Néanmoins, forts de l'expérience d'organiseurs de plusieurs de mes collègues du groupe PLR, nous estimons que dans de nombreux types de manifestations sportives et culturelles classiques, les mesures existantes sont largement suffisantes. Vouloir placer un gendarme debout derrière chaque jeune ou vieux ou orner nos cantines et halles de fête de multiples uniformes de la police cantonale ou locale, c'est tuer aussi parfois une ambiance, c'est peut être provoquer, animer une violence latente. Malgré quelques débordements, la responsabilité individuelle de nos jeunes et moins jeunes règle l'essentiel des problèmes de sécurité. Pour vérification je vous invite Mesdames et Messieurs, chers collègues, à participer à une grande fête de lutte, à participer à une fête des musiques et tout autre manifestation traditionnelle. Perdez votre sac à mains, oubliez votre portemonnaie ou votre portefeuille, vous le retrouvez plus beau, plus plein qu'avant. L'excès de sécurité tue la sécurité. Avec ces quelques remarques, nous prenons acte de ce rapport.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'alliance centre gauche a pris connaissance du rapport N° 226 lié à l'acceptation du postulat de notre collègue Gabrielle Bourguet. La démarche de cette dernière rallie à sa cause, et j'entends de nombreux députés qui, eux aussi, suivent avec attention l'évolution des manifestations de toute sorte qui se multiplient chaque année dans notre canton. Il est vrai que de nouvelles manifestations émergent et avec elles des risques en matière de sécurité. La terre fribourgeoise est connue pour sa convivialité par des sociétés actives qui bien entendu organisent de nombreuses manifestations, et comme nous l'avons entendu tout à l'heure par notre collègue Kolly, font couler passablement d'alcool. Si la postulante constate une augmentation des actes de violence dans le cadre des manifestations sportives notamment, il y a lieu à mon avis de ne pas peindre trop le diable sur la muraille et d'alimenter une peur qui n'a pas lieu d'être. Le Conseil d'Etat est quant à lui conscient de l'évolution de la situation puisqu'il va élaborer un concept global de sécurité. Nous constatons également que le gouvernement dans son rapport est attentif à l'utilisation des nouvelles technologies, qui personnellement m'ont dépassé, comme signal de rassemblement rapide et efficace de notre jeunesse notamment. Le Conseil d'Etat, le gouvernement vit donc avec son temps et répond à notre avis avec compétence mais aussi avec les moyens que lui donne le législatif, ne l'oublions pas lorsque nous votons les budgets. Nous disions autrefois que la peur du gendarme était le début de la sagesse. Toute le monde dans cette salle n'a pas la chance comme moi d'avoir un gendarme à sa gauche, c'est pour cela que je me tiens du reste à carreau. Merci. L'alliance centre gauche accepte donc ce postulat.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je suis gendarme hein! (*Rires.*) Ce rapport, qui fait suite au postulat de notre collègue Gabrielle Bourguet, a permis d'établir un rapport sur les mesures existantes en matière de sécurité lors de manifestations et d'étudier un concept global de sécurité pour celles-ci. Des bases légales, des procédures, la coordination, le partenariat, les mesures opérationnelles, les conseils, la prévention et les sanctions existent. Mais il y a lieu de toujours étudier des mesures pour s'adapter. A mon avis, deux problèmes subsistent. Le premier est le plus important, soit la consommation excessive de boissons alcoolisées, des jeunes qui provoquent régulièrement des problèmes de comportement, de déprédations et le plus important, la santé, risques de comas éthyliques, d'alcoolisme, qui entraînent des gros problèmes dans le fonctionnement du cerveau, du foie et des divers organes de ces jeunes. Même en mettant des règles, la société n'a pas trouvé la réponse à ce problème. Au début, ce sont les jeunes qui consomment l'alcool et par la suite c'est l'alcool qui consomme les jeunes. Le deuxième problème pourrait répondre en partie au premier. En effet, de plus en plus, les fêtes s'allongent, ceci avec les autorisations des préfets. Il y a deux ou trois décennies, les fêtes avaient lieu le vendredi soir, le samedi et le dimanche, voire uniquement le samedi et le dimanche. Maintenant, de plus en plus de fêtes se déroulent sur plusieurs semaines: Eurofoot, Coupe du monde de foot, fêtes qui débutent le mercredi en profitant du jour

férié et qui durent cinq jours sur les sept de la semaine. Ces nouvelles fêtes, de longue durée, provoquent plus d'offres qui entraînent les jeunes à plus sortir et plus consommer de boissons alcoolisées. Bien sûr, pour l'organisateur, les frais de base demeurent similaires, que la fête soit sur deux ou cinq jours et le bénéfice sera supérieur. Mais à un certain moment, il faudra que les préfets, qui donnent des autorisations, mettent des limites à la durée de ces fêtes, car s'il est salutaire et nécessaire d'avoir des manifestations, elles ne doivent pas mettre en péril la santé publique de nos jeunes, également la santé financière de ces mêmes jeunes qui ont l'insouciance de la jeunesse. Le groupe démocrate-chrétien va prendre acte de ce rapport.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. M^{me} la Vice-présidente, M^{me} Bourguet, a donc déposé son postulat en septembre 2008; vous l'avez accepté le 24 mars 2009 sur proposition du Conseil d'Etat. En même temps, il est important de le souligner, la Conférence des préfets a institué un groupe de travail qui a débuté ses travaux le 16 janvier 2009. Le rapport qui vous est soumis est le fruit de cette étude et de ce travail. Ce groupe de travail était composé de trois préfets, d'un représentant des communes (M. le Député de Reyff), d'un représentant de la Police (le chef de la gendarmerie), du chef de la Police du commerce et de mon secrétaire général.

Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été écrit dans ce rapport. Il était tellement important pour le Conseil d'Etat qu'on a tenu une conférence de presse le 12 janvier avec le chef de la gendarmerie et le préfet qui a présidé ce groupe de travail.

Le rapport vise à optimiser et compléter les mesures de prévention, d'information et de coordination déjà mises en place. Il faut dire que plusieurs centaines de manifestations sportives, culturelles, fêtes de village, girons de jeunesse, etc. sont organisées chaque année dans notre canton; leur nombre ne diminue pas. On a entendu M. Grandjean, ce n'est pas seulement les vendredis et samedis, c'est maintenant souvent le jeudi ou bien même toute la semaine. Elles se déroulent pour la plupart sans problèmes. Là, j'aimerais répondre à M. le Député Kolly, effectivement la plupart de ces manifestations se déroulent sans problème, il faut quand même le souligner. On fait des lois, on fait des études, pas pour les choses qui fonctionnent, mais pour les choses qui ne fonctionnent pas.

Globalement, la sécurité s'est améliorée ces dernières années grâce aux mesures déjà prises par les autorités. Différents problèmes se posent cependant. On voit un nouveau type de manifestations non annoncées. Des fois par SMS, par Facebook, on s'organise dans telle et telle forêt, etc. et là il y a un problème pour la Police puisqu'elle ne peut pas prévoir. L'utilisation sans retenue du domaine public, notamment à Estavayer, à Morat, sur le bord du lac, on l'a entendu, des petites fêtes s'organisent et il y a l'alcool excessif – on peut acheter de l'alcool – la consommation excessive d'alcool chez les jeunes adolescents, en particulier en marge des manifestations, avant les fêtes sur le camping d'une manifestation. J'aimerais souligner le travail déjà effectué, notamment par les préfets, qui ont émis des recommandations pour les communes et pour

les organisations et qui ont également élaboré un formulaire pour simplifier ces organisations, un formulaire pour les organisations. L'accent est mis effectivement sur l'information, la prévention, la collaboration et, je dirais, la coordination des services d'intervention (la Police, le service sécuritaire, les pompiers), d'un côté, et les organisations de prévention, notamment REPER, d'autre part.

Sur le plan législatif, le Conseil d'Etat entend élargir le champ d'application de la loi sur les établissements publics et la danse, notamment en ce qui concerne la vente d'alcool. Là, j'essaie de répondre à M^{me} la première Vice-présidente, effectivement, il existe un problème de vente d'alcool. Il y a un problème aussi de contrôle mais on intensifie, notamment les organisations de prévention mais également la Police. J'ai été dernièrement dans un grand magasin où on vend de l'alcool et j'ai vu que la vendeuse, vu le jeune âge de la personne qui achetait, l'a contrôlé. Elle a demandé la carte d'identité. Problème? Si vous n'avez pas seize ans, vous envoyez votre copain! Là, il y a un problème! On entend élargir la loi sur les établissements publics aussi pour les petites épiceries où il y a vente d'alcool. A la gare, vous pouvez acheter l'alcool fort jusque vers 22h.

En ce qui concerne les drogues, évidemment, c'est illégal! L'héroïne, l'ecstasy, la cocaïne, c'est illégal et s'ils sont attrapés, il y a dénonciation et toute la procédure pénale. Ca, c'est un problème connu mais là c'est la Police qui fait son travail.

Je rappelle finalement que vous avez installé, avec l'introduction de la loi sur la Police de proximité, un conseil de prévention et de sécurité. Ici, la société civile et les autorités cantonales, les districts, les communes sont bien représentés et nous nous occupons justement de ces questions d'excès d'alcool, d'incivilités et de l'insécurité aussi dans les quartiers.

Ich kann sagen, dass dieser «Conseil de sécurité» für die Anliegen der Bevölkerung ein sehr feines Membran hat, namentlich auch, was die Jugendlichen anbetrifft. Wir haben aber auch Vertreter der älteren Generation. Sie haben auch ein Anrecht darauf, in Sicherheit zu leben. Wir haben hier ebenfalls Prävention gegen Einbruchdiebstähle, gegen Verunstaltung und «incivilités de toute sorte» und ich glaube, Sie werden den ersten Rapport der Kommission dieses Jahr mit Interesse lesen können.

Je vous prie donc de prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Clôture de la session

La Présidente. Wir kommen zum Schluss der Februarsession 2011. Ich danke Ihnen allen für die gute Zusammenarbeit in dieser Session und wünsche Ihnen allen eine gute Heimkehr.

La session de février est close. Je me réjouis de vous revoir au mois de mars.

- La séance est levée à 11 h 35.

La Présidente:

Yvonne Stempf-el-Horner

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
